

Stratégie paysagère et énergétique

VAL DE SAÔNE DOMBES

VOLUME 2 • FEUILLE DE ROUTE
Janvier 2026

FG
Folléa-Gautier
paysagistes urbanistes

**TRANS
FAIRE**



**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer



Cofinancé par
l'Union européenne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SCOT
Val de Saône
Dombes

SCOT
de la Dombes

Maîtres d'ouvrages : Maîtres d'oeuvre :

Communauté de communes de la Dombes
100, avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 28 36 12 12

Syndicat mixte Val de Saône-Dombes
166, route de Francheleins
01090 Montceaux
04 74 06 46 26

avec l'appui du CAUE de l'Ain :
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

Agence Folléa-Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

TRANS-FAIRE

Bureau d'études en environnement
3 passage Boutet
94110 Arcueil
01 45 36 15 00
contact@trans-faire.net

Janvier 2026

SOMMAIRE

/ INTRODUCTION	6
// LE VAL DE SAÔNE DOMBES AUJOURD'HUI Les enjeux du territoire du SCOT Val de Saône-Dombes	10
.....	
• Les caractéristiques paysagères du Val de Saône Dombes	11
• Les caractéristiques énergétiques du Val de Saône Dombes	13
• Les paysages du Val de Saône Dombes aujourd'hui	15
• Bilan énergétique actuel	15
/// LE VAL DE SAÔNE DOMBES DE DEMAIN : feuille de route locale	16
//// CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE LOCALE :	22
Prise en compte des enjeux paysage et énergie	
///// LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE : Objectifs prioritaires et orientations retenus	26
OBJECTIF 1 : Préserver et consolider les paysages naturels, agricoles et forestiers remarquables de la Côtière et du Val de Saône	28
OBJECTIF 2 : Renouveler les paysages urbains et d'activités en faveur de la transition climatique et énergétique	32
OBJECTIF 3 : Appuyer la décarbonation des mobilités par la valorisation du paysage, pour une sobriété désirable	37
ANNEXES	39
ANNEXE 1/ Les axes et pistes d'orientations communes pour la construction de la feuille de route locale	40
ANNEXE 2/ Cartographie synthétique des axes et pistes d'orientation communes	54
ANNEXE 3/ Les autres scénarios débattus et sur la base desquels une feuille de route par SCoT a été élaborée	57
ANNEXE 4/ Les résultats de la concertation grand public	65

/

INTRODUCTION

Nota : dans les pages qui suivent,

- **DVS** = Dombes-Val de Saône (les deux territoires SCOT 1 et 2)
- **CCD** = Communauté de communes de la Dombes (= territoire SCOT 1)
- **VSD** = Val de Saône - Dombes (territoire SCOT 2)
- **DSV** = Communauté de communes Dombes Saône Vallée
- **VSC** = Communauté de communes Val de Saône Centre
- **EnR** = énergies renouvelables

Sur la base du diagnostic, la stratégie paysagère et énergétique de la Dombes et du Val de Saône (DVS) consiste à identifier les enjeux de paysage et à y répondre grâce à la transition énergétique et écologique. L'objectif est de rechercher les plus-values que la transition énergétique peut apporter au territoire. En effet, elle peut être un levier de réparation et de requalification des paysages et contribuer à l'amélioration de la vie locale.

Certains pourront s'étonner de parler de « plus-value » alors même que le développement des énergies renouvelables (EnR) se traduit souvent par une installation d'équipements techniques difficiles à inscrire harmonieusement dans les paysages et les milieux (éoliennes, panneaux photovoltaïques (PV), méthaniseurs, postes électriques, etc).

Mais c'est oublier deux choses :

- D'une part, la transition énergétique ne consiste pas qu'à produire des énergies renouvelables ; elle permet de moins consommer et consommer de façon plus efficace. Or la sobriété et l'efficacité énergétiques peuvent améliorer la qualité des paysages, notamment bâtis, et favoriser la dynamique socio-économique du territoire (formes urbaines plus compactes générant moins de déplacements, reconquête des centres contre la vacance résidentielle et commerciale, redynamisation de filières locales pour le BTP et l'agriculture (générant moins de transport de matières), etc.
- D'autre part, les paysages contemporains des deux SCOT sont largement fragilisés par l'usage massif des énergies fossiles depuis 80 ans : entrées de villes ou de bourgs dégradées, zones d'activités banalisées, périurbanisation diffuse, espaces agricoles simplifiés et appauvris en milieux, paysages et espèces, ...

Le développement d'énergies renouvelables, sous certaines formes, sur certains paysages et à certaines conditions, peut être un levier de réparation et de requalification par la dynamique de transformation qu'il apporte sur les sites concernés.

▼ Elaborer la feuille de route de la stratégie

La stratégie paysagère et énergétique de la Dombes et du Val-de-Saône consiste à prioriser le paysage, pour ne pas qu'il soit une simple toile de fond passive qui subit des impacts. Elle met la transition énergétique au service de la qualité du milieu de vie (plutôt que l'inverse), et définir le mix énergétique le plus adapté aux caractéristiques existantes.



La feuille de route pressentie pour Val-de-Saône - Dombes traduit un engagement du territoire dans la transition énergétique en préservant son cadre de vie remarquable et adapté au changement climatique. Elle se situe entre deux scénarios également travaillés dans le cadre de l'étude : la transition frugale, proposant une stratégie de sobriété accrue, et la transition technologique et productive, visant à maximiser la production d'énergies renouvelables. 4 axes stratégiques ont été choisis.

Le travail de concertation et d'analyse technique mené par les cabinets Folléa-Gautier et TRANS-FAIRE a fait émerger 4 axes stratégiques sur lesquels fonder le développement futur du territoire du Val-de-Saône - Dombes. Ces axes stratégiques ont permis de dégager des objectifs prioritaires déclinés en orientations permettant d'agir sur tous les fronts de l'aménagement et de la transition écologique et énergétique pour :

- organiser l'aménagement du territoire en faveur d'un Cadre de vie qualitatif à partir de l'AXE 1,
- régénérer les paysages en faveur de leur requalification et la transition écologique et énergétique à partir de l'AXE 2,

- développer un mix énergétique adapté aux ressources et spécificités du territoire SCoT à partir de l'AXE 3,
- mettre les enjeux paysagers et énergétiques au coeur des débats et des décisions politiques à partir de l'AXE 4.

▼ Présentations des 4 axes :

AXE 1 Des paysages plus favorables à la vie locale :

Organiser l'aménagement sobre du territoire en faveur d'un cadre de vie qualitatif

AXE 2 Des paysages requalifiés :

Régénérer les paysages en faveur de la transition écologique et énergétique

AXE 3 Des paysages préservés :

Développer un mix énergétique adapté aux ressources et spécificités des paysages des deux SCOT

AXE 4 Des paysages au coeur des choix politiques :

Mettre les enjeux de paysage au coeur des débats et des décisions

1 *

Les prochaines modifications ou révisions des SCOT devront répondre aux dernières évolutions réglementaires pour l'intégration du volet paysager et la prise en compte du dérèglement climatique :

- définir l'identité des territoires, en particulier les composantes naturelles et bâties historiques et socioculturelles : les paysages vécus (Articles L. 141-10 c. urbanisme)
- intégrer dans les paysages les différentes activités économiques, agricoles, forestières et de production et de transports d'énergies pour limiter les effets de saturation visuelle (Articles L. 141-4 et L. 141-10 c. urbanisme)
- contribuer à la restructuration/revitalisation des espaces urbains et ruraux (Article L. 101-2 c. urbanisme)

- définir les espaces agricole, naturel forestiers et urbains à protéger notamment pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie (Article L. 141-10 c. urbanisme)
- maîtriser les conditions du développement urbain (Article L. 101-2 c. urbanisme)
- mettre en valeur les entrées de ville (Article L. 101-2 c. urbanisme)
- lutter contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables (Article L. 101-2 c. urbanisme)
- le DOO peut identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'EnR arrêtées en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

INTRODUCTION

Les orientations de la feuille de route ont pour vocation de nourrir les documents de planification SCOT, PCAET et documents d'urbanisme locaux. Certaines orientations font l'objet de compléments opérationnels traduits sous forme de fiches-outils (Volume 3 de l'étude).

La stratégie dépasse le simple cadre des attendus réglementaires et de leur traduction dans les documents de planification en plaçant les enjeux paysagers et énergétiques au coeur des échanges sur l'avenir du territoire.

Cela passe par :

- le développement de la culture du paysage via des actions de pédagogie et de sensibilisation,
- le partage d'expériences avec les acteurs du territoire et à une échelle de réflexion dépassant les limites administratives,
- la transformation des espaces publics par des actions opérationnelles,
- l'évolution des pratiques agricoles par des actions de contractualisation,
- la consolidation de la trame bocagère par des actions de gestion, etc.

Des représentations graphiques permettent de visualiser les effets des différentes directions prises sur les paysages de chaque territoire et unités de paysage : elles visent à faire varier les curseurs entre les grands axes pour en déterminer les conséquences spatiales et énergétiques, de façon à identifier le bon réglage, optimal entre sobriété, production énergétique renouvelable et qualité des paysages et des milieux. Chaque territoire a ainsi pu hiérarchiser et reformuler la stratégie commune à son échelle.

▼ Rappel du calendrier de l'étude

2024 PHASE 0 Enjeux et méthodologie de réalisation de l'étude

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
28/10 Réunion de lancement		10/12 CoPil n°1

2025 PHASE 1 Diagnostic paysager et énergétique

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
21/01 Atelier d'élus n°1	18/02 CoTech n°1		22/04 Visites de terrain partagée SCOT	13/05 Atelier d'élus n°2 13/05 CoPil n°2	17-26/06 Ateliers Grand Public n°1	3 et 10 juillet Instances de validation SCOT n°1

PHASE 2 Stratégie par SCOT

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	29/09 CoTech n°2	01/10 Atelier d'élus n°3 14/10 CoPil n°3	26/11 Ateliers Grand Public n°2	Ateliers CoTech n°3

2026 PHASE 3 Guide de mise en oeuvre

JANVIER	FÉVRIER	MARS
08/01 Atelier d'élus n°4 Instances de validation SCOT n°2	CoPil n°4	Instances de validation SCOT n°3



// LE VAL DE SAÔNE DOMBES AUJOURD'HUI

Les enjeux du territoire du SCoT VSD

LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU VAL DE SAÔNE - DOMBES

Le Val-de-Saône – Dombes s'étire sur la rive gauche de la Saône, entre la plaine alluviale, la côtière et le rebord du plateau de la Dombes. Il a été marqué par une dynamique d'urbanisation massive dans sa partie sud, en lien avec la métropolisation de Lyon, et présente aujourd'hui au sud de la vallée un continuum bâti le long des routes en fond de vallée, et des extensions bâties préoccupantes sur la côtière. La vallée de la Saône est une richesse majeure du territoire, par ses paysages naturels et historiques remarquables, et la richesse de sa faune et de sa flore, reconnues notamment par le site classé de Montmerle, autour des îles de la Saône.

Rappel des unités paysagères du Val de Saône Dombes :

Les paysages du Val-de-Saône et de la Dombes se répartissent en cinq unités :

① **La plaine de la Saône** : Au nord du territoire, la plaine présente un large fond de vallée, encore occupé par des prairies humides, et offre d'amples perspectives sur le Beaujolais. Les villages s'implantent le long des routes parallèles à la Côtère, leur forme linéaire est caractéristique du territoire. L'urbanisation se concentre autour de la **conurbation** de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey. **La Saône est un paysage remarquable** et mis en valeur par la présence d'un chemin de halage favorable à la promenade, mais ses paysages naturels et agricoles sont **vulnérables à l'urbanisation, à l'enfrichement et à l'évolution des pratiques culturales** (retournement de prairies et arrachage des haies).

② **La Côtère de la Saône** : S'étirant sur une berge plus étroite, surplombée par un coteau marqué et entaillé par les vallées des affluents de la Saône, cette portion du Val-de-Saône est **fragilisée par l'urbanisation au sud** qui s'étire le long de la D933 jusqu'à Fareins, et remonte dans les vallées et sur les coteaux. **Le patrimoine bâti est riche et reconnu** (Pays d'Art et d'Histoire autour de Trévoux). La protection des terres agricoles, le maintien des continuités écologiques vers le plateau et des coupures d'urbanisation, et la valorisation des vues panoramiques depuis la Côtère sont des enjeux importants.

③ **La Dombes bocagère** : L'extrémité nord-ouest du plateau de la Dombes creusée par la vallée de la Chalaronne offre **un paysage rural ondulant** structuré par des réseaux de haies bocagères riches en biodiversité, autour de Dompierre-sur-Chalaronne (village-rue) et d'Illiat. **L'urbanisation progresse** sur le coteau le long de la départementale 7. La voie ferrée nord-sud segmente le territoire et notamment les continuités écologiques. **Le bocage se dégrade** progressivement en raison de l'évolution des pratiques agricoles : arrachage, gestion compliquée par l'absence de débouchés pour les exploitations.

« Le bocage perdure avec l'élevage. Or, l'élevage est en difficulté. Il s'agit également de conforter ces activités agricoles ».

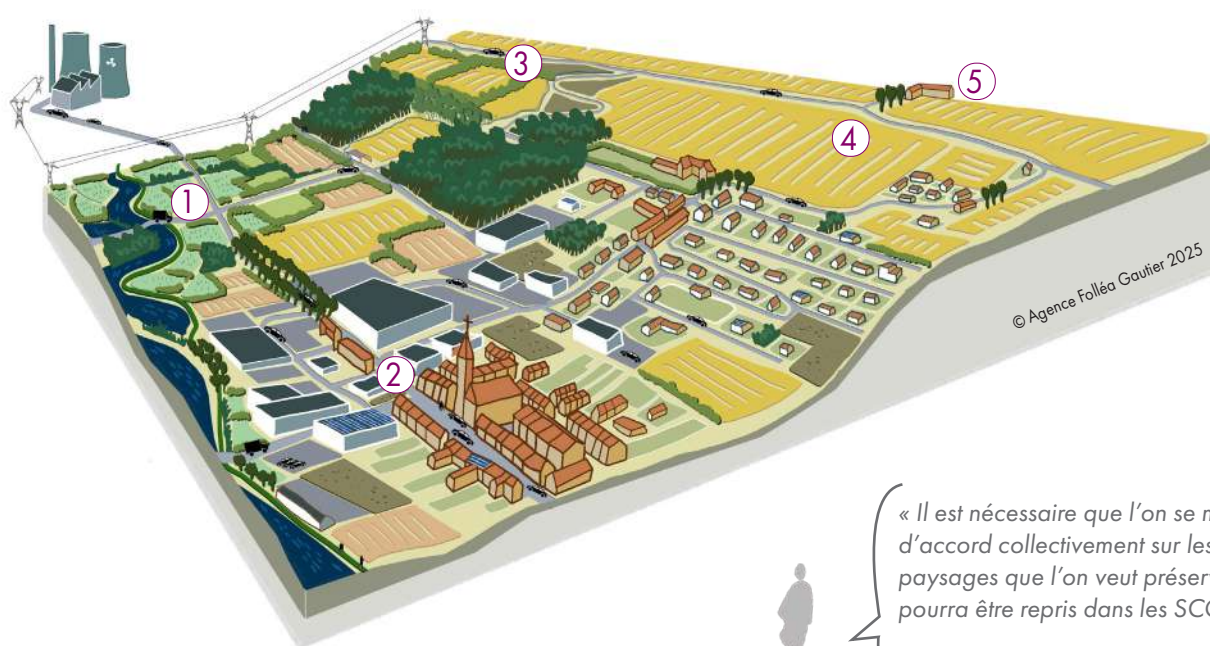
« La périurbanisation s'est accélérée après le COVID dans le Val de Saône, les lignes de TC n'ont pas suivi. Certains actifs sont obligés de se rabattre sur la voiture faute de mieux pour rejoindre les pôles d'emploi : Lyon, Villefranche-sur-Saône, Macon, Bourg-en-Bresse. ».

④ **La Dombes ouverte :** Ce plateau dédié aux grandes cultures présentes des **paysages ouverts sur le rebord du plateau** et les quelques vallées qui le creuse. Les **vues lointaines** vers le Beaujolais et les Monts du Lyonnais sont très présentes le long des routes. Les silhouettes villageoises sont mises en valeur dans ces paysages ouverts par leur ceinture végétale. **Les paysages agricoles ont tendance à se banaliser**, et sont sensibles à l'érosion et au ruissellement en l'absence de structures bocagères. Ils sont fragilisés par l'urbanisation et l'extension des zones d'activités à l'approche de la Côtière de la Saône. La centrale photovoltaïque de Villeneuve est la première à avoir été aménagée sur le territoire.

⑤ **La Dombes des étangs :** Ces paysages, à la marge du territoire du SCOT, présentent une **mosaïque de milieux riches** et reconnus autour des étangs, de leurs berges boisées et des prairies et champs de maïs qui occupent les clairières. L'alternance des phases d'assecs et d'évolage crée des paysages changeant au fil des années. L'évolution climatique et des pratiques de gestion fragilisent cet écosystème, ainsi que l'alimentation de la nappe des cailloutis de la Dombes, principale ressource en eau du territoire.

« On pourrait aussi cibler les prairies du bord de Saône, qui sont très fertiles. Elles sont sujettes au retournement pour faire du maïs. »

« Les réflexions sur les matériaux bio-sourcés ont été engagées dans les PCAET, mais peinent à se mettre en œuvre ».



« Il est nécessaire que l'on se mette d'accord collectivement sur les paysages que l'on veut préserver. Cela pourra être repris dans les SCOT ».


LES CARACTÉRISTIQUES ÉNERGÉTIQUES DU VAL DE SAÔNE - DOMBES

En termes d'énergie, le Val-de-Saône - Dombes est aujourd'hui fortement dépendant des ressources extérieures pour assurer sa consommation (1 168 GWh en 2019). La production locale est limitée (118 GWh en 2019), mais est en cours de progression, avec notamment la centrale photovoltaïque de Villeneuve, réalisée en 2022, plusieurs aménagements d'ombrières PV et toitures d'équipements, et un projet de méthaniseur à Francheleins.


Le Val-de-Saône Dombes a été fortement marqué par les évolutions paysagères liées à l'abondance des énergies fossiles au XXe siècle, notamment dans sa partie sud : explosion de l'urbanisation dans la vallée de la Saône, le long des routes et sur le relief de la Côtière, développement des zones d'activité sur les axes majeurs et en rebord de plateau, disparition des prairies et terres agricoles dans les fonds de vallées, enrichissement des terrains sur la Côtière, autrefois dévolus à l'agriculture et la viticulture, simplification des paysages agricoles du plateau avec la mécanisation de l'agriculture, etc. Ces évolutions ont pu contribuer au renforcement des risques (imperméabilisation et inondation dans les fonds de vallées), à la fragilisation du vivant (pollutions, discontinuités écologiques liées aux infrastructures et à la disparition du bocage), et à la dévalorisation du cadre de vie (linéaires routiers en dans les espaces habités, minéralisation des espaces publics, etc.).

En Val-de-Saône Dombes, la densité de population et d'activités entraîne des projections de besoins énergétiques importants pour 2050 (559 Gwh). L'analyse des potentiels énergétiques supplémentaires des paysages dans le diagnostic (388 Gwh, soit 488 GWh si l'on prend en compte les productions déjà existantes) ne permet pas de couvrir ces besoins sans recourir à des dispositifs de production à fort rendement (éoliennes) ou à des compléments nucléaires.

La stratégie paysagère et énergétique s'est positionnée sur la mise en avant des **actions de sobriété** des aménagements et des modes de vie, et d'**adaptation au changement climatique**, ainsi que sur un **investissement renforcé dans les énergies solaires et la méthanisation** pour s'approcher de l'équilibre énergétique tout en contribuant à requalifier les paysages dégradés.



« Une difficulté du territoire est liée aux horaires pendulaires qui entraînent des bouchons : sortie de collège par exemple ».



« Le risque de la massification du photovoltaïque est la surproduction : cela pose la question du stockage, qui se développe de plus en plus. »

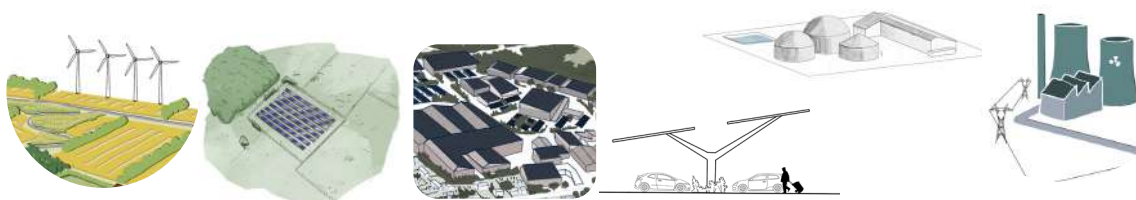
Ordres de grandeur

5 GWh/an

1 éolienne de 2,5 MW de puissance	5 ha de panneaux photovoltaïques au sol	800 maisons ou 50 bâtiments équipés de toitures solaires	475 m ² de parkings (1900 pl.) sous ombrières	1 petit méthaniseur <120 Nm ³ /h	2,4 h de fonctionnement de la centrale du Bugey
-----------------------------------	---	--	--	---	---

La consommation totale d'énergie/an d'un bourg de 200 hab. (logement, activités, déplacements)

5 min de consommation électrique de la France



500 GWh/an

100 éoliennes de 2,5 MW de puissance	500 ha de panneaux photovoltaïques au sol		47,5 ha de parkings sous ombrières	33 méthaniseurs moyens > 120 Nm ³ /h	10 j de fonctionnement de la centrale du Bugey (5j avec les EPR 2)
--------------------------------------	---	--	------------------------------------	---	--

(c) Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, 2025

Centrale du Bugey :

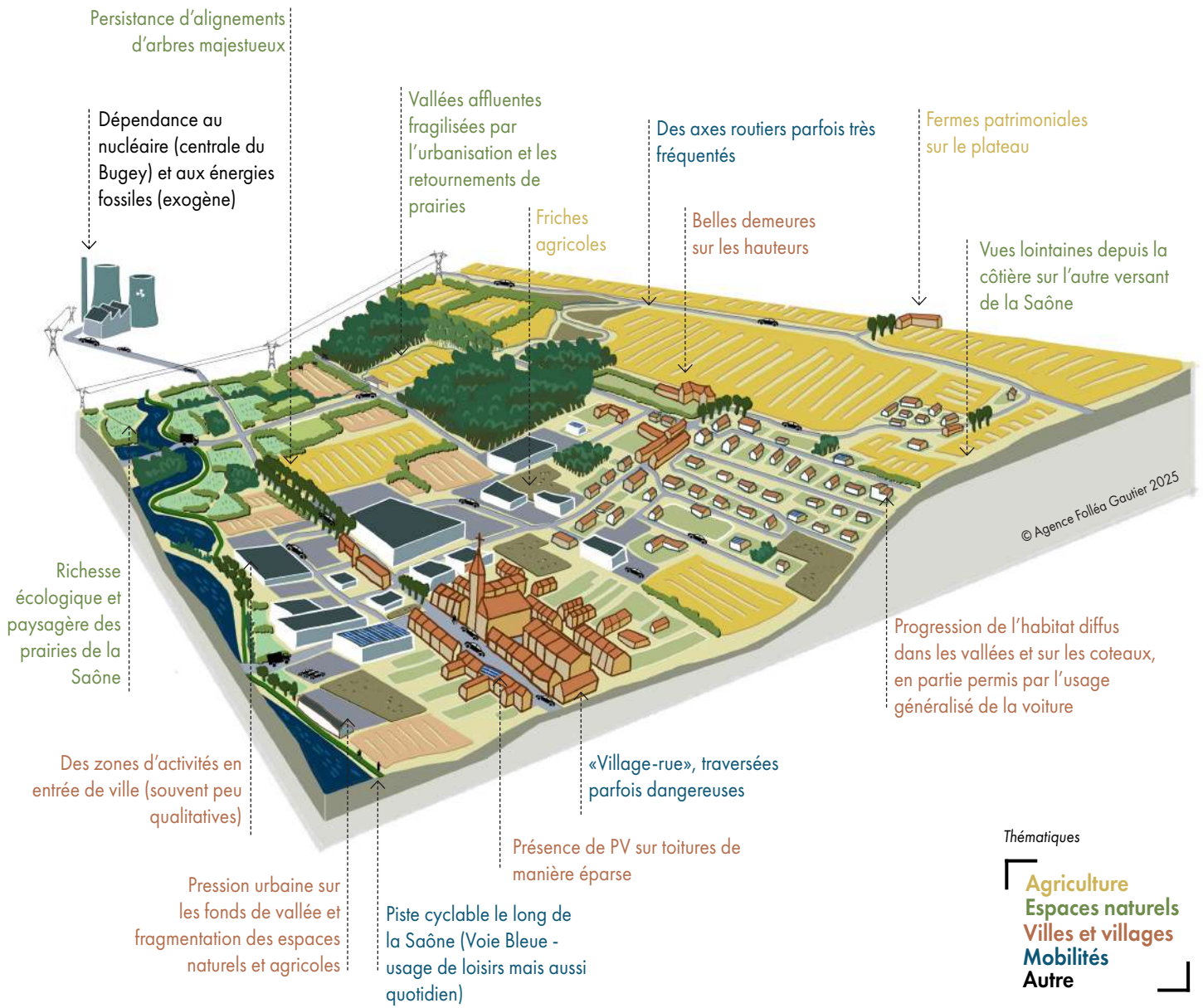
- » 18.5 TWh / 18 500 GWh en 2024
- » 40 % des besoins actuels de la région ARA
- » 20 TWh supplémentaire avec la première paire d'EPR 2.



Centrale nucléaire du Bugey - Source : France Bleu

SYNTHÈSE

Les paysages du Val de Saône Dombes aujourd'hui



Bilan énergétique actuel

► Consommation et production actuelles

* L'équilibre énergétique correspond à la balance entre la production énergétique locale (ENR) et la consommation du territoire

	Sobriété	Production ENR
2016 (PCAET)	1135 GWh	100 GWh
2019 (TERZA)	1168 GWh	118 GWh
Equilibre énergétique en 2019		10%
PCAET 2030	-20 % (898 GWh/an)	174 GWh/an
2050 (par rapport à 2016)	-46 % (610 GWh/an)	495 GWh/an



LE VAL DE SAÔNE DOMBES DE DEMAIN

FEUILLE DE ROUTE

Une stratégie paysages et énergies visant
à concilier développement des énergies
locales et valorisation des paysages
emblématiques du Val de Saône Dombes

LES ATTENDUS DU SRADDET POUR 2050

La feuille de route du Val de Saône - Dombes s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en 2019, est sa déclinaison territoriale. Il est opposable aux documents de planification infra-régionaux (SCOT, PLU, PCAET, etc.). Il préconise une réduction globale de 23 % et une division par deux de la consommation énergétique d'ici 2050. **Il vise une baisse de 30 % des émissions de gaz à effet de serre**, d'origine énergétique et non-énergétique, à l'horizon 2030, et la neutralité carbone (autant d'émissions que d'absorption) **d'ici 2050**.

Enfin, il préconise **l'augmentation de 54 % de la production des ENR d'ici 2030, et de la doubler d'ici 2050**.

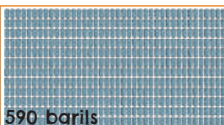






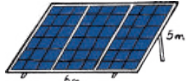




Chiffres-clés SRADDET en 2050

- - 34 % de consommation énergétique (-50 % dans la loi TECV)
- 50 % d'ENR dans la consommation (loi TECV)
- +100 % production ENR
- - 75 % d'émissions de gaz à effet de serre
- Neutralité carbone (Loi Energie-Climat)

Les représentations sont viables dans le cadre du SRADDET, des Plan Climat Air Energie approuvés, et de la préservation des paysages telle qu'évaluée en phase 2 – Diagnostic de la présente étude (potentiel EnR des paysages).

Repères : Quelques notions d'échelles

source : "Imagier paysage-énergie : l'évolution des paysages en France : Quelle place pour l'énergie ?" - Chaire Paysage et Energie (ENSP)

Wh	PETROLE	ÉQUIVALENT DE PRODUCTION	CONSOMMATION ÉLECTRIQUE
1 GWh	 590 barils	3 mois d'une éolienne de 2 MW 	1 minute 
1 MWh	 0,6 baril	250 kg de bois de chauffage 	1 semestre 
1 kWh	 1 canette de 33 cl	1 heure 	1 heure 
1 Wh	 1 goutte	36 secondes 	1 minute 

La puissance se mesure en watts. Un watt est la puissance d'une machine qui fournit un joule toutes les secondes.

Comme les quantités d'énergie varient énormément selon ce que l'on veut calculer, il existe bien d'autres unités de mesure de l'énergie.

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO PRESSENTI POUR LE VAL DE SAÔNE - DOMBES

La politique énergétique des PCAET de Dombes-Saône Vallée et de Val de Saône Centre se fonde sur une baisse de consommation ambitieuse, néanmoins moindre que les attendus de la loi TECV pour Val-de-Saône-Centre : - 50% pour DSV et - 40 % pour VSC d'ici 2050, ce qui équivaut à une baisse de 46 % pour les deux territoires.

Dans ces conditions, le territoire se rapprocherait de l'équilibre énergétique en 2050 - l'équilibre énergétique correspond à la balance entre la production énergétique locale (ENR) et la consommation du territoire.

3 trajectoires énergétiques et paysagères ont été explorées pour s'approcher de cet équilibre :

- un scénario de la frugalité (sobriété ▽ ▽ ▽ ; production ENR ↗)
- un scénario productif (sobriété ▽ ; production ENR ↗ ↗ ↗)
- la trajectoire pressentie, «**Concilier développement des énergies locales et valorisation des paysages emblématiques du Val de Saône Dombes**», est construite par la variation des curseurs entre ces deux scénarios et la recherche du maintien de la qualité des paysages et des milieux (sobriété ▽ ▽ ; production ENR ↗ ↗)

La stratégie proposée pour VSD vise un investissement poussé sur la sobriété à l'horizon 2050, de -51% de consommations, afin de réduire la dépendance énergétique du territoire. Cette baisse de consommation, liée à une efficacité et une sobriété énergétiques renforcées, est au cœur des enjeux de paysage, en concernant à la fois les cadres et les modes de vie : isolation des bâtiments/architecture, formes urbaines plus compactes et moins consommatrices d'espace et d'énergie, mobilités actives, électriques et partagées , ... L'objectif proposé pourra cependant être réévalué à la baisse dans le cadre de la future révision du PCAET. En effet, le potentiel énergétique des paysages ne permettant pas de couvrir les besoins du territoire sans atteinte au cadre de vie, il sera nécessaire de pousser plus loin la sobriété énergétique si l'on souhaite se rapprocher de l'équilibre entre production et consommation (objectif TEPOS).

Concernant la production d'énergie, le scénario pressenti s'appuie sur les **potentiels des paysages** pour la production énergétique, tels que présentés dans le diagnostic, et mobilisés selon les orientations prises collectivement. **La feuille de route maximise les potentiels des paysages du territoire**, pour compenser le retrait des projets éoliens (mentionné initialement dans le PCAET de VSC) et la disparition des ressources hydroélectriques, dont la faisabilité technique a été évaluée comme nulle ultérieurement aux PCAET.

La transition énergétique projetée ne se substitue pas aux PCAET : ceux-ci s'appuient sur une analyse complémentaire des possibilités du territoire, évaluant ses capacités fonctionnelles et économiques, notamment en matière de réduction des consommations énergétiques. Elle montre néanmoins la marche à franchir pour parvenir à un meilleur équilibre énergétique tout en valorisant les paysages et l'attractivité du territoire, mais aussi la façon dont les projets de sobriété peuvent être mis au service de la qualité du paysage et du cadre de vie.

En matière de paysage, la feuille de route retenue conduit à **pérenniser et valoriser le cadre de vie remarquable de VSD**, autour des espaces naturels et du grand cadre paysager de la vallée de la Saône, mais aussi des connexions vers le plateau par les rivières. Cela implique également une réflexion sur **l'insertion paysagère des dispositifs de production d'ENR** dans les espaces agricoles et naturels.

Elle s'appuie également sur **l'adaptation des espaces habités au changement climatique, le développement de nouveaux quartiers exemplaires** en renouvellement urbain ou en extension **au service de la transition écologique et énergétique**.

Enfin, elle propose d'**accompagner la mise en oeuvre de la sobriété des usages par un travail sur la qualité des paysages supports** des mobilités quotidiennes.

BILAN ÉNERGÉTIQUE PROJETÉ EN 2050 SUR LA BASE DU SCENARIO PRESENTI

▼ Consommation estimée en 2050

Le scénario presenti décline localement le scénario Negawatt, tel que présenté dans les PCAET visant à atteindre la neutralité carbone par des actions alliant production et efficacité énergétique. Avec une consommation totale estimée de 570 GWh en 2050. La stratégie retenue par les PCAET ne parvient pas à atteindre cet objectif (610 GWh/an en 2050). Ils pourront chercher à s'en approcher dans les prochaines évolutions.

	Résidentiel	Tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE en 2050 en GWh (sur la base du scénario Negawatt*)	- 44 %	- 52 %	- 56 %	- 45 %	- 19 %
	229 GWh/an	56 GWh/an	222 GWh/an	42 GWh/an	21 GWh/an
TOTAL	570 GWh/an, soit une baisse de 51 % par rapport à 2016				

* Scénario négaWatt

Le scénario négaWatt est exercice prospectif proposant une trajectoire énergétique souhaitable et soutenable, accompagnée de mesures à mettre en oeuvre pour y parvenir. C'est un scénario "aussi ambitieux que possible".

Les taux de réduction envisagés sont tirés des évaluations faites par les PCAET dans le cadre des ateliers "Destination TEPOS" menés lors de leur élaboration, co-développé par SOLAGRO et l'Institut négaWatt, et diffusé aujourd'hui au niveau national par le réseau CLER.

Cet outil permet de s'adapter au territoire. Il est dimensionné sur la base des diagnostics des PCAET. Il prend notamment en compte la répartition actuelle de la consommation énergétique du territoire par secteur d'activité et le potentiel de réduction atteignable pour chaque secteur. Pour illustrer ce potentiel de réduction, les participants avaient des indications sur les objectifs à atteindre (nombre de maisons à isoler, nombre de personne changeant de mode de transport ...) et les coûts estimatif de ces actions.

<https://negawatt.org/>



▼ Production en 2050

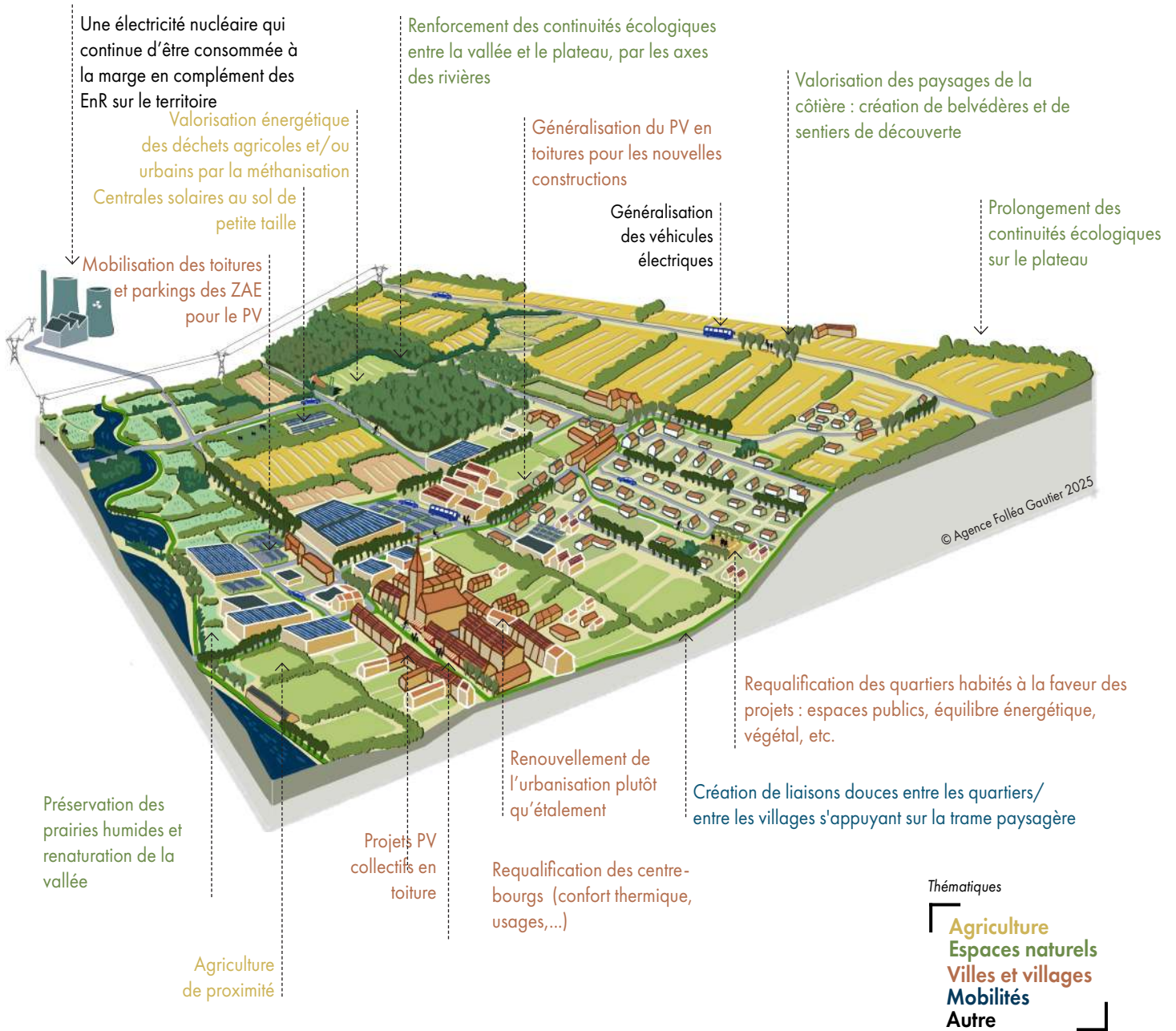
Production énergétique envisagée en 2050 en GWh (sur la base du potentiel des paysages évalué en diagnostic)

Pour mémoire : production d'ENR de 100 GWh/an en 2016

Quelques centrales PV au sol sur terrain artificialisé ou friche agricole au faible potentiel agronomique	1/2 du potentiel soit 30 ha de panneaux	= 9,71 GWh/an
Une mobilisation des surfaces de stationnement encore disponible pour développer des ombrières photovoltaïques	1 potentiel = 1,90 ha d'ombrières soit 760 places de stationnements couvertes	= 3,56 GWh/an
Mobilisation des toitures pour le PV avec réhabilitation des ZAE existantes et projets collectifs citoyens	3/4 potentiel = 368 000 m ² de toitures équipées dont environ 19 000 maisons et 71 000 m ² d'activité	= 84,3 GWh/an
Expérimentation de projets agrivoltaïques pour développer l'agriculture de proximité et requalifier les abords des villages et zones d'activités	3 ha	= 3,6 GWh/an
Développement de petites à moyennes unités de méthanisation de 3 à 12 GWh	2/3 du potentiel soit 2 à 3 unités moyennes de 120 Nm ³ /hl	= 32,10 GWh/an
Développement de la géothermie individuelle	Cible PCAET pour 2050	= 40 GWh/an
Développement du solaire thermique	Cible PCAET pour 2050	= 31 GWh/an
Développement des chaufferies et réseaux bois collectifs	1/8000 habitants en bois collectif, 1/10 000 habitants en bois réseau	= 79,3 GWh/an
Mobilisation du bois énergie local (gestion du bocage) et développement des chaudières individuelles	2/3 du potentiel dont 230 km de haies	= 10,45 GWh/an
Développement des réseaux de chaleur biogaz	1 potentiel de méthanisation soit 2 réseaux de chaleur	= 12 GWh/an
TOTAL	= 427GWh/an dont 327 GWh/an supplémentaires, soit une multiplication par 4,3 par rapport à 2016, et par 3,6 par rapport à 2019	

SYNTHÈSE

Les paysages du Val de Saône Dombes demain



Bilan énergétique projeté

	Sobriété	Production ENR
	↘↘	↗↗
En 2050	570 GWh/an -51 % /2016	427 GWh/an x4.3 /2016

Equilibre énergétique
(prod / conso)

75 %

PCAET 2050 (par rapport à 2016)

-46 % (610 GWh/an)

495 GWh/an
x4.9 /2016



CONSTRUCTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

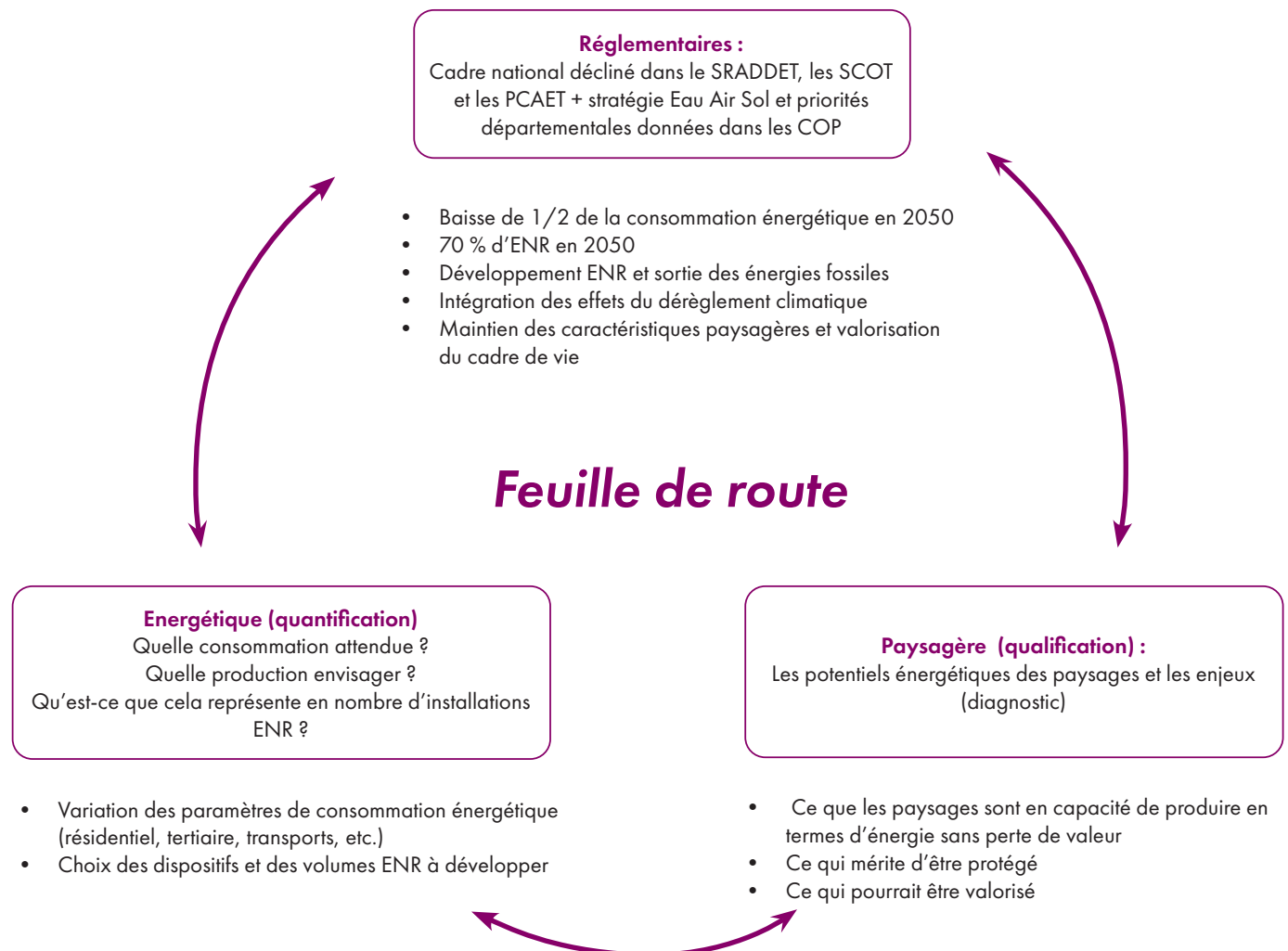
Prise en compte des enjeux paysage et énergie

À partir des dispositions réglementaires nationales et des orientations existantes dans le SCoT, la feuille de route paysagère et énergétique du SCoT Val-de-Saône - Dombes consiste à projeter les ambitions énergétique, écologique et paysagère attendues pour le territoire.

Ces projections font varier les curseurs de la sobriété, de la production énergétique et des pratiques paysagères et agricoles pour :

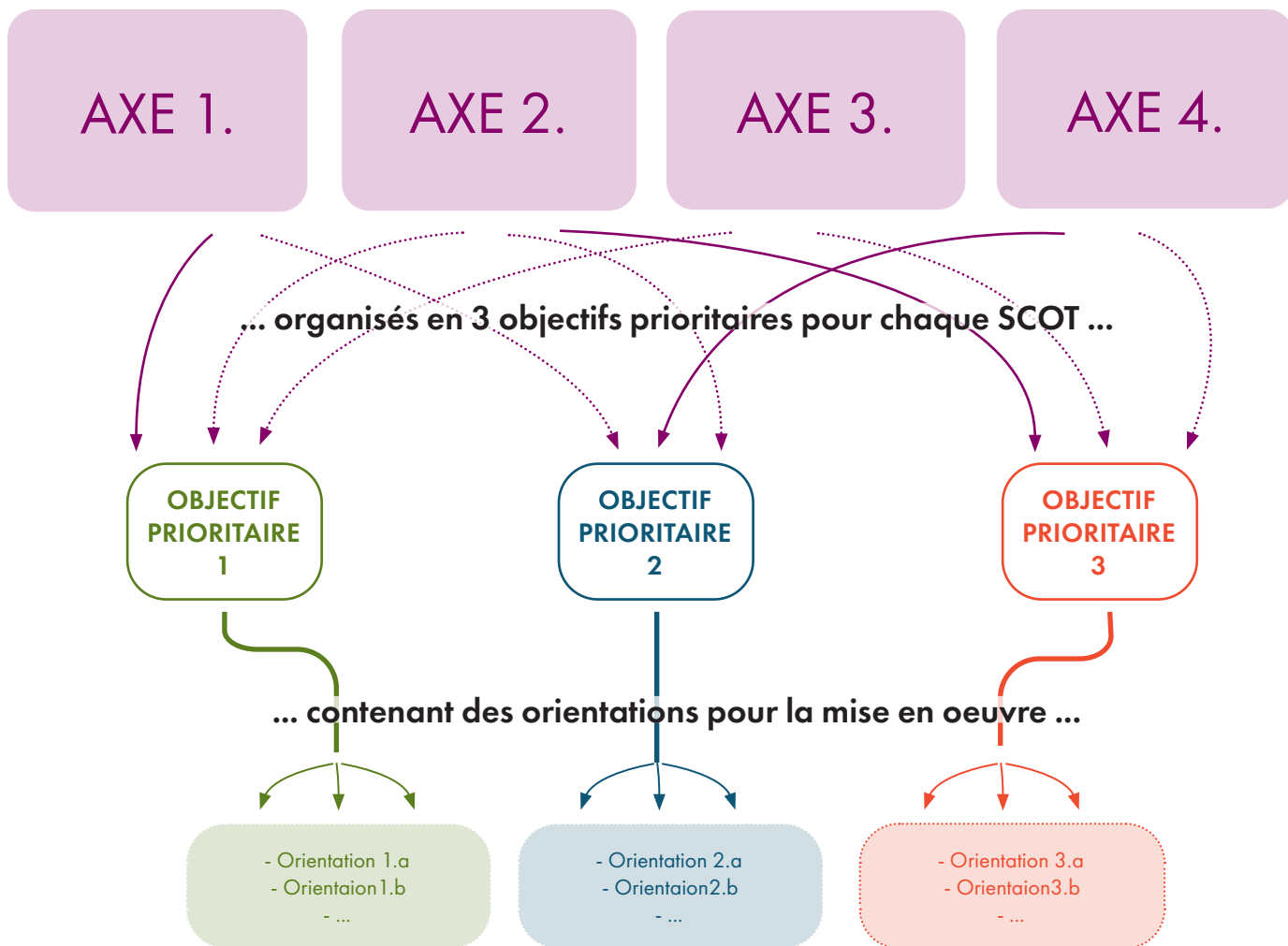
- inscrire une feuille de route vertueuse dans les documents de planification qui guident le territoire,
- insérer la culture des paysages et des énergies dans les prises de décisions locales,
- représenter les conséquences spatiales que les choix pressentis induisent.

Les impondérables : une construction de feuille de route chiffrée et qualitative répondant à des objectifs réglementaires nationaux

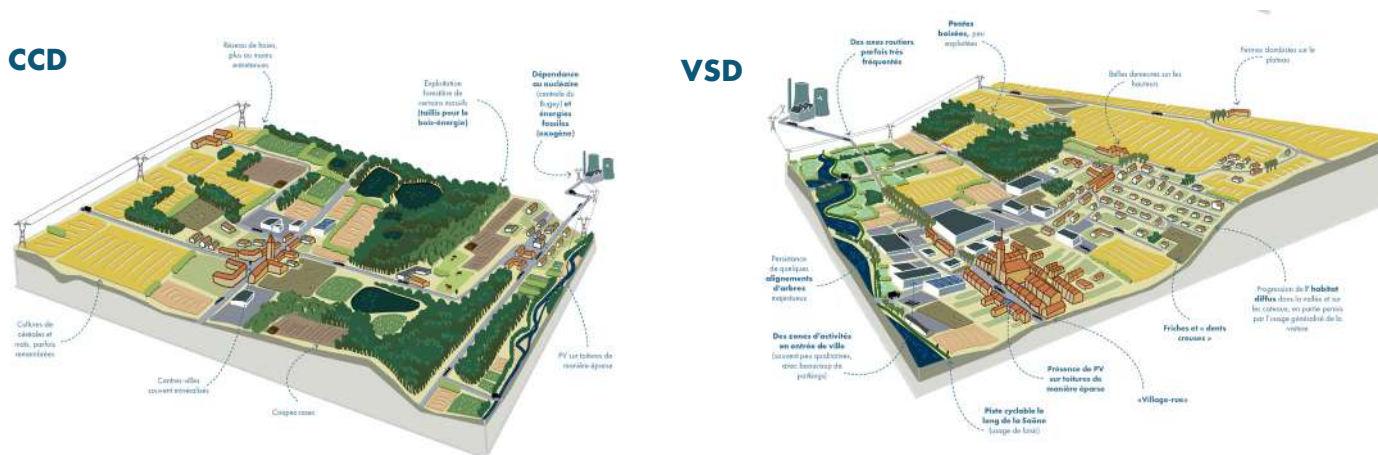


▼ Schéma de construction de la feuille de route

4 axes stratégiques issus de la concertation et de l'analyse technique ...



... illustrées et complétées par des fiches-outils



▼ 4 axes stratégiques déclinés en 3 objectifs dans lesquels ont été priorisées des orientations pour le Val-de-Saône - Dombes (en couleurs - pour plus de détails voir en annexe)

AXE STRATÉGIQUE 1

Des paysages plus favorables à la vie locale :

Organiser l'aménagement sobre du territoire en faveur d'un cadre de vie qualitatif

- 1.1. Maintenir la qualité paysagère et écologique des espaces naturels, agricoles et des milieux humides, garants de la biodiversité, de la ressource en eau, et de la protection contre les risques
- 1.2. Préserver les grandes structures paysagères
- 1.3. Prioriser l'isolation des bâtiments, à la fois pour l'hiver et l'été, notamment par le bio-sourcé plus dense et offrant un meilleur confort estival
- 1.4. Poursuivre les efforts en faveur de l'usage du vélo au quotidien, en plus du vélo touristique, et du développement d'alternatives à la voiture adaptées au contexte rural
- 1.5. Poursuivre le développement d'un écosystème alimentaire à proximité des zones habitées et la mise en valeur des lisières
- 1.6. Conforter la vie locale pour réduire les déplacements et favoriser les liens sociaux
- 1.7. Valoriser les espaces non bâtis sous pression foncière

AXE STRATÉGIQUE 2

Des paysages requalifiés :

Régénérer les paysages en faveur de la transition écologique et énergétique

- 2.1. Renforcer l'adaptation des villes et villages au changement climatique par la requalification des espaces publics
- 2.2. Requalifier les entrées de villes et les zones d'activité par le renforcement des trames paysagères et l'insertion des ENR
- 2.3. Poursuivre la reconstitution d'un bocage compatible avec les activités agricoles, pour l'enrichissement écologique des paysages de grandes cultures
- 2.4. Réinvestir le patrimoine local pour accueillir de nouveaux habitants et activités
- 2.5. Composer des nouveaux quartiers d'habitat et d'activité exemplaires
- 2.6. Mobiliser les surfaces de stationnement pour créer des projets d'ombrières productifs et qualitatifs
- 2.7. Recomposer les ceintures vertes villageoises à la faveur des projets (ENR, parcs, extension urbaine)
- 2.8. Développer un réseau de routes paysages apaisées pour élargir la découverte du territoire

AXE STRATÉGIQUE 3

Des paysages préservés :

Développer un mix énergétique adapté aux ressources et spécificités des paysages des deux SCOT

- 3.1. Développer le solaire sur toitures et en ombrières selon des règles communes qui favorisent l'intégration paysagère et architecturale
- 3.2. Multiplier les petites unités de méthanisation bien insérées dans les paysages agricoles
- 3.3. Envisager le développement mesuré de centrales photovoltaïques au sol dans les paysages agricoles sans potentiel
- 3.4. Structurer la filière biomasse en favorisant une exploitation équilibrée des ressources
- 3.5. Expérimenter l'agrivoltaïsme de proximité en faveur de la recomposition de ceintures vertes villageoises

AXE STRATÉGIQUE 4

Des paysages au coeur des choix politiques :

Mettre les enjeux de paysage au coeur des débats et des décisions

- 4.1. Favoriser les retombées locales des projets d'aménagement pour le paysage *
- 4.2. Poursuivre la démarche paysage à l'échelle de chaque intercommunalité *
- 4.3. Suivre et évaluer la concrétisation de la stratégie paysage et énergie *

*(Orientations transversales)

OBJECTIF PRIORITAIRE

1

Préserver et consolider les paysages naturels, agricoles et forestiers remarquables de la Côtière et du Val de Saône

OBJECTIF PRIORITAIRE

2

Renouveler les paysages urbains et d'activités en faveur de la transition climatique et énergétique

OBJECTIF PRIORITAIRE

3

Appuyer la décarbonation des mobilités par la valorisation du paysage, pour une sobriété désirable



CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Objectifs prioritaires et orientations retenus

Une stratégie paysages et énergies visant à concilier développement des énergies locales et valorisation des paysages remarquables du Val-de-Saône - Dombes

Les axes stratégiques proposés émergent des priorités avancées par les élus, les acteurs locaux et la population, exprimées lors des différents temps de concertation.

- L'axe stratégique 1 : Des paysages plus favorables à la vie locale : Organiser l'aménagement sobre du territoire en faveur d'un cadre de vie qualitatif
- L'axe stratégique 2 : Des paysages requalifiés : Régénérer les paysages en faveur de la transition écologique et énergétique
- L'axe stratégique 3 : Des paysages préservés : Développer un mix énergétique adapté aux ressources et spécificités des paysages des deux SCOT
- L'axe stratégique 4 : Des paysages au coeur des choix politiques : Mettre les enjeux de paysage au coeur des débats et des décisions

Pour répondre aux enjeux de paysage du territoire, et décliner ces axes dans le territoire du Val-de-Saône - Dombes, c'est dans les champs économique, environnemental et social que le SCOT VSD veut agir plus spécifiquement, à travers la définition de 3 grands objectifs en faveur du paysage et des transitions climatique et énergétique pouvant participer à la restructuration du SCOT :

OBJECTIF PRIORITAIRE 1 : Préserver et consolider les paysages naturels, agricoles et forestiers remarquables de la Côtière et de la vallée de la Saône

L'objectif 1 vise à préserver et valoriser le cadre de vie remarquable de VSD, source de son attractivité, mais aussi de sa résilience future face au changement climatique (TVB, espaces de fraîcheur, ressource en eau). Il répond à l'axe 1, en mettant en avant la sobriété des actions sur le cadre naturel et agricole, à l'axe 2 pour le renforcement écologique des trames bocagères, et à l'axe 3, par le développement mesuré des énergies renouvelables dans les paysages du Val de Saône.

OBJECTIF PRIORITAIRE 2 : Renouveler les paysages urbains et d'activités en faveur de la transition climatique et énergétique

L'objectif 2 vise à renforcer l'adaptation des lieux du quotidien au changement climatique et à les inscrire dans la transition énergétique et écologique. Il répond à l'axe 2 pour les actions de requalification vertueuse, mettant les projets urbains au service de la qualité des paysages du territoire. Enfin, il permet la mise en oeuvre de l'axe 3 par la mobilisation des espaces urbains pour répondre prioritairement aux besoins énergétiques du territoire.

OBJECTIF PRIORITAIRE 3 : Appuyer la décarbonation des mobilités par la valorisation du paysage, pour une sobriété désirable

L'objectif 3 vise à promouvoir les activités locales et les déplacements de proximité, en faveur de la réduction de l'usage des énergies fossiles, par la mise en oeuvre d'espaces attractifs pour les usages de proximité. Il répond à l'axe 1, en postulant qu'il est plus facile de s'engager dans la sobriété quand celle-ci offre une plus-value aux usages quotidiens.

Finalement, l'enjeu est de contribuer à reconstruire progressivement un écosystème local, où les économies de la construction, de l'agriculture et de la sylviculture, de l'énergie et des services se rebouclent entre elles. Elles donnent sens et direction à l'évolution du paysage, résilient et adapté au changement climatique, au service d'un développement soutenable en termes social et environnemental. Chaque objectif est décliné en orientations renvoyant à la structure du SCOT. Elles ouvrent de nombreuses pistes d'actions.

Leur mise en oeuvre à travers les documents réglementaires (le SCOT, les PCAET, les PLU) sera travaillée lors de la phase 4. Le guide à venir détaillera les déclinaisons possibles dans les documents de planification via une fiche-outil.*

* Dans la suite de ce document, les évolutions à prévoir dans le document stratégique du SCOT (PAS) et les déclinaisons envisagées pour le document réglementaire (DOO) apparaissent en couleur.

OBJECTIF PRIORITAIRE 1

Préserver et consolider les paysages naturels, agricoles et forestiers remarquables de la Côtère et de la vallée de la Saône

Le territoire du Val-de-Saône Dombes présente des milieux naturels remarquables souvent liés aux cours d'eau : îles et prairies humides de la plaine alluviale de la Saône et de ses affluents (Formans, Chalaronne, Veyle), ripisylves des cours d'eau, trame bocagère des vallées et du plateau de la Dombes. Une grande richesse de milieux est reconnue et protégée au titre des Espaces naturels sensibles (île de Montmerle) et de la Directive Habitats des zones Natura 2000 : les eaux stagnantes oligotrophes, les prairies humides et les forêts alluviales du Val de Saône abritent des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, mais aussi une biodiversité plus ordinaire non moins digne d'intérêt (pollinisateurs, oiseaux agricoles, amphibiens des petits réseaux d'eau).

La Saône offre par ailleurs des paysages remarquables, constituant depuis longtemps un facteur d'attractivité du territoire : paysages naturels étendus de la plaine alluviale, vues lointaines sur les Monts du Lyonnais et du Beaujolais depuis la Côtère, implantations urbaines remarquables sur les rebords de la côtère (Trévoux, Saint-Bernard, Montmerle-sur-Saône, Thoisse, etc.), ouvrages d'art patrimoniaux traversant le fleuve...

Ces espaces naturels et agricoles restent néanmoins fragiles, inégalement protégés et reconnus, et subissent de plus en plus fortement les effets de l'urbanisation, des évolutions climatiques et des modes de vie (pollution, disparition des terres agricoles, fragilisation des continuités écologiques, risque de développement anarchique de projets énergétiques), mettant en péril leur pérennité sur le long terme, et de fait tout un pan de la vivabilité et de l'attractivité du territoire.

La pérennisation des sites à forts enjeux paysagers et environnementaux, la bonne fonctionnalité des continuités écologiques, l'usage sobre des ressources naturelles, la gestion adaptée des milieux face au défi climatique sont au cœur des ambitions développées dans cet objectif.

"La présence de l'eau est un atout majeur pour le paysage."



Orientations

1.a. Maintenir la qualité paysagère et écologique des espaces naturels, agricoles et des milieux humides de la vallée de la Saône, de la Côtère et du plateau de la Dombes, garants de la biodiversité, de la ressource en eau, et de la protection contre les risques

- > PAS 1.I.1.4 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques
 - Protéger de l'urbanisation les prairies inondables des fonds de vallée de la Saône et de ses affluents
- > PAS 4.I.1.1: Protéger les espaces de productions agricoles
 - Soutenir l'élevage, garant de la gestion des prairies de fond de vallée

- > PAS 4.III.1.1 : Assurer la protection des réservoirs de biodiversités : Val de Saône, prairies humides, forêts alluviales, étangs
 - Mettre en oeuvre le PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) pour préserver la ressource en eau
 - Restaurer les milieux fragilisés par l'urbanisation et les espaces de lisière en continuité des milieux remarquables du Val-de-Saône (prairies humides, bocage, forêts alluviales)
 - Maintenir les chaînes d'étangs et les réseaux de fossés associés pour leur bon fonctionnement

"Le recul de l'agriculture au détriment de la biodiversité me préoccupe".



> **PAS 4.III.1.2 : Pérenniser la bonne perméabilité écologique du territoire à travers le maintien de la diversité des habitats**

- Renforcer les continuités écologiques entre la vallée de la Saône et le plateau de la Dombes par les rivières
- Promouvoir la gestion écologique et énergétique du bocage
- Renforcer la présence de haies bocagères dans les secteurs appauvris

> **Déclinaison DOO 1.a :**

- Sur l'ensemble des secteurs Natura 2000, identifier les chaînes d'étangs et diagnostiquer l'état des ouvrages et fossés hydrauliques, en vue de leur maintien
- Identifier les secteurs stratégiques pour le maintien de la qualité de l'eau entre l'amont et l'aval (entre les étangs et les rivières descendant vers le Val de Saône : transfert de pollution, d'espèces invasives)
- Mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration des vallons, étangs et milieux humides, en lien avec les agriculteurs et exploitants
- Accompagner la mise en valeur de la Trame verte et bleue et de reconquête des milieux humides dans les projets locaux
- Identifier en concertation avec les agriculteurs les réseaux de haies multifonctionnelles à renforcer

1.b. Préserver les grandes structures paysagères de la vallée de la Saône :

> **PAS 4.II.1.4 : Protéger les paysages de la Côtère, les versants de vallée et les rebords de plateau d'une urbanisation impactante pour les paysages**

- Restreindre l'urbanisation dans ces paysages sensibles et assurer la pérennité des structures végétales
- Promouvoir la reconquête agricole des paysages de coteaux enfrichés (vignes, prairies bocagère) (cf. Montmerle)

- Encadrer le développement des ENR sur ces paysages sensibles

> **PAS 4.IV.1.1 : Accompagner la mise en oeuvre d'un projet touristique global**

- Mettre en oeuvre une stratégie de développement touristique autour de Trévoux et d'Ars-sur-Formans (...) et des paysages emblématiques de la Côtère du Val-de-Saône
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâti : développer les itinéraires paysagers, l'accessibilité et la création de points de vues lointains depuis la côtère, valoriser le patrimoine bâti associé à la qualité des vues (villégiature, domaines, châteaux, tours, etc.)
- Mettre en valeur les routes paysages reliant le plateau, la côtère et la vallée

> **Déclinaison DOO 1.b :**

- Identifier et protéger le paysage de la Côtère, les versants de vallée et les rebords de plateau de l'urbanisation
- Identifier les points de vue sur les entités paysagères structurantes (Monts du Lyonnais, Monts du Beaujolais) et assurer la préservation des cônes de vue (urbanisation, fermeture par l'enfrichement)
- Identifier et valoriser le patrimoine bâti associé à la logique de recherche des vues
- Soumettre les projets d'ENR à une analyse paysagère intégrant les vues lointaines vers les entités paysagères structurantes et les reliefs de la Côtère
- Développer des itinéraires touristiques et de loisirs autour des vues offertes par la Côtère et les reliefs : boucles de chemins, aménagement de belvédères
- Identifier les tronçons de routes offrant des paysages remarquables et les mettre en valeur : aménagements de points d'arrêts, traitement sobre des espaces routiers, association de liaisons douces (cf. 3.a)



"L'agrivoltaïsme sur des serres maraîchères est intéressant. On a besoin de maraîchage!"



1.c. Favoriser le développement de projets énergétiques bien insérés dans les paysages agricoles et consolidant les exploitations

> PAS 4.1.1.1 : Protéger les espaces de productions agricoles

- Permettre le développement mesuré de dispositifs de production énergétique dans les paysages agricoles, préservant les terres productives
- S'assurer que les projets d'ENR n'entraîne pas de perte de fonctionnalité écologique
- Accompagner l'inscription paysagère des méthaniseurs associés aux exploitations agricoles
- Eviter le mitage des hangars photovoltaïques dans les espaces agricoles
- Expérimenter le développement de l'agrivoltaïsme associé à l'agriculture de proximité

> PAS 1.IV.1.5 : Diversifier la ressource énergétique locale

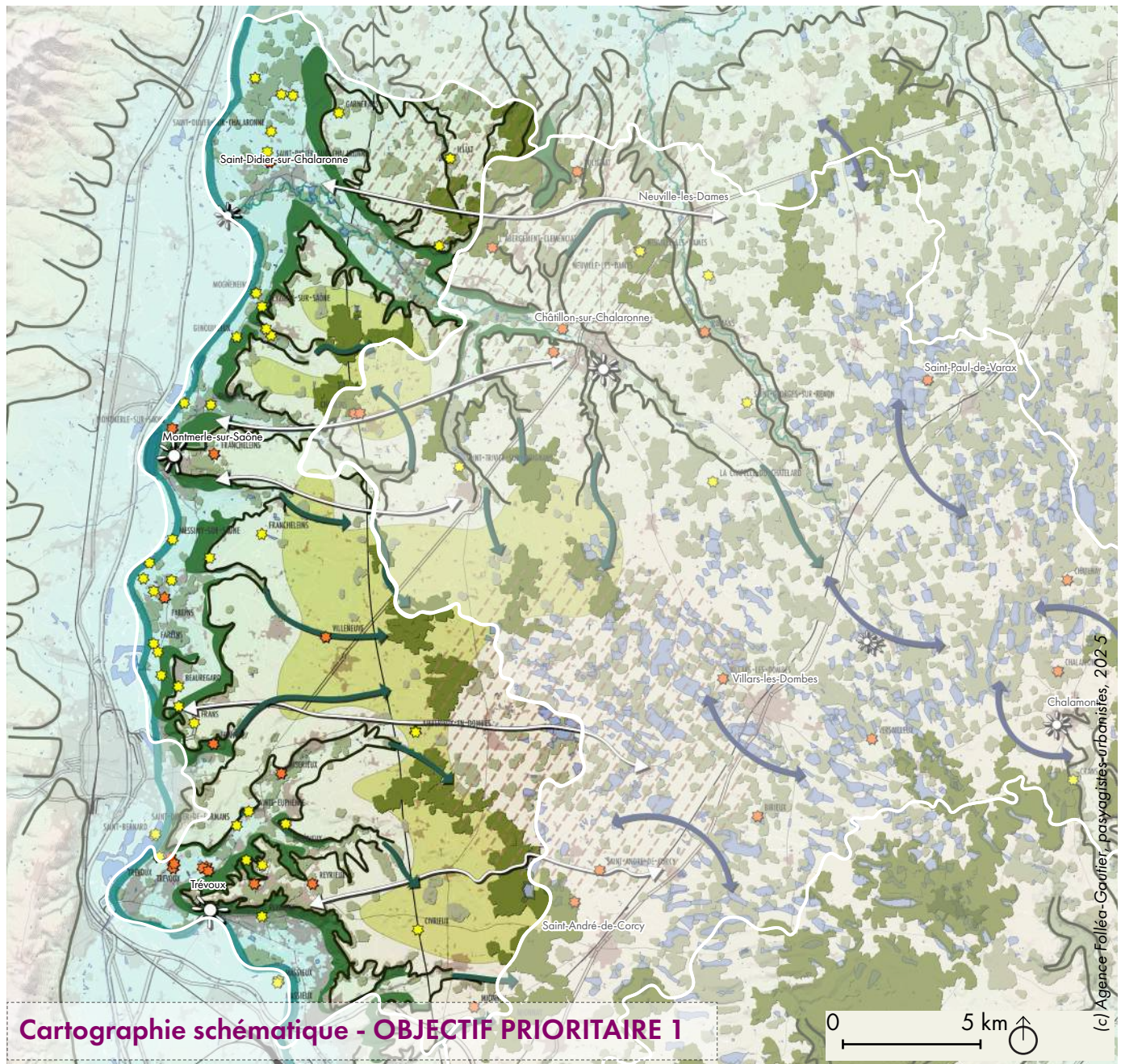
- Développer des centrales photovoltaïques au sol de petite taille dans les paysages agricoles sans potentiel agronomique (cf. Document cadre de la Chambre d'Agriculture)
- Privilégier le développement de méthaniseurs bien dimensionnés par rapport aux possibilités du territoire et portés par des agriculteurs
- Favoriser le développement des réseaux de biogaz locaux
- Expérimenter les projets agrivoltaïques répondant à des enjeux agricoles et écologiques : soutien à l'installation, reconquête des terres agricoles, reconstitution de "pas japonais" pour la TVB, etc.
- Anticiper le développement d'une filière bois plaquette à partir de la gestion du bocage : sites de stockage, de transformation, etc.

"Les dispositifs ENR de petite échelle, à taille humaine et gérables localement, sont plus adaptés".








Déclinaison DOO 1.c :

- Développer des centrales PV bien insérées dans les paysages agricoles :
 - Cibler le développement de 30 ha de centrales solaires au sein de petites unités (1 à 5 ha en moyennes)
 - Localiser les centrales PV sur les terres artificialisées, les friches d'activités et les terres agricoles sans potentiel agronomique identifiées comme mobilisables par la Chambre d'Agriculture
 - Prioriser les centrales situées à proximité des postes sources
- Interdire les projets situés sur les lignes de crêtes ou dans les axes des points de vue vers les grandes entités paysagères (crêtes montagneuses environnantes), sauf à proximité des postes sources pour les centrales photovoltaïques. Dans ce cas, encadrer fortement l'insertion paysagère et l'implantation des centrales solaires.
- Prioriser la couverture photovoltaïque des bâtiments agricoles existants quand cela est possible, avant la construction de nouveaux bâtiments ou de dispositifs au sol (trackers, panneaux)
- Expérimenter l'agrivoltaïsme pour reconquérir des terres agricoles fragilisées par l'urbanisation, accompagner le soutien à l'installation ou au maintien des agriculteurs, et conditionné au maintien ou au gain de continuités écologiques
- Accompagner l'insertion paysagère et environnementale de méthaniseurs dimensionnés par rapport aux capacités du territoire et des territoires voisins (intrants, épandage)
- Prioriser le développement des méthaniseurs à proximité des réseaux de gaz existants (injection biogaz)
- Cibler des espaces pour accueillir les équipements nécessaires au développement de la filière bois-énergie (stockage, transformation, desserte, etc.)
- Identifier un référent paysage ou constituer une instance d'accompagnement des projets, pour réunir en amont les services de l'Etat, le porteur de projet, les collectivités, le CAUE, la Chambre d'Agriculture, etc. afin d'assurer une insertion harmonieuse dans les paysages.







Cartographie schématique - OBJECTIF PRIORITAIRE 1



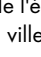
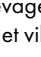
Maintenir la qualité paysagère et écologique des espaces naturels, agricoles et des milieux humides de la vallée de la Saône, de la Côtière et du plateau de la Dombes garants de la biodiversité et de la ressource en eau

-  Préserver la mosaïque de milieux autour des étangs
-  Maintenir les prairies de fond de vallée pour leur rôle écologique et de lutte contre les risques
-  Gérer les boisements de façon pérenne
-  Renforcer les connexions écologiques et paysagères entre vallées et plateau
-  Renforcer la présence du bocage dans les espaces agricoles dénudés

Préserver les grandes structures paysagères de la vallée de la Saône

-  Maintenir la lecture des rebords de plateau et des petits reliefs
-  Préserver les coteaux de l'urbanisation et encadrer le développement des ENR
-  Préserver la qualité des cônes de vue sur les grandes entités paysagères des monts encadrant la Dombes et le Val de Saône (Bugey, Alpes, Monts du Lyonnais, Beaujolais, ...)
-  Mettre en valeur les "routes-paysages" scénarisant les vues sur les paysages de la Dombes et de la côtière

Favoriser le développement de projets énergétiques bien insérés dans les paysages agricoles et consolidant les exploitations

-  Les périmètres intéressants pour le développement de projets de méthanisation et de biogaz : proximité de l'élevage et/ou IAA pour les intrants, villes et villages pouvant être alimentés en biogaz
-  Les sites indicatifs pour le développement PV au sol (friches d'activités  et friches agricoles  identifiées par le document cadre de la Chambre d'Agriculture)



La place prédominante de la voiture dans l'espace public. Saint-Didier-sur-Chalaronne

OBJECTIF PRIORITAIRE 2

Renouveler les paysages urbains et d'activités en faveur de la transition climatique et énergétique

Les espaces habités du Val-de-Saône Dombes sont l'héritage d'une organisation territoriale ancienne orientée par la présence de la Saône, axe de communication et d'échanges majeurs. Ils nous livrent aujourd'hui un patrimoine remarquable de châteaux, tours, maisons bourgeoises, une urbanisation spécifique de villages-rue, une architecture traditionnelle de grande qualité, mettant en valeur les matériaux et savoir-faire locaux (le pisé notamment), et des perspectives mises en valeur par des alignements d'arbres monumentaux le long des routes (notamment en entrée de ville de Thoissey).

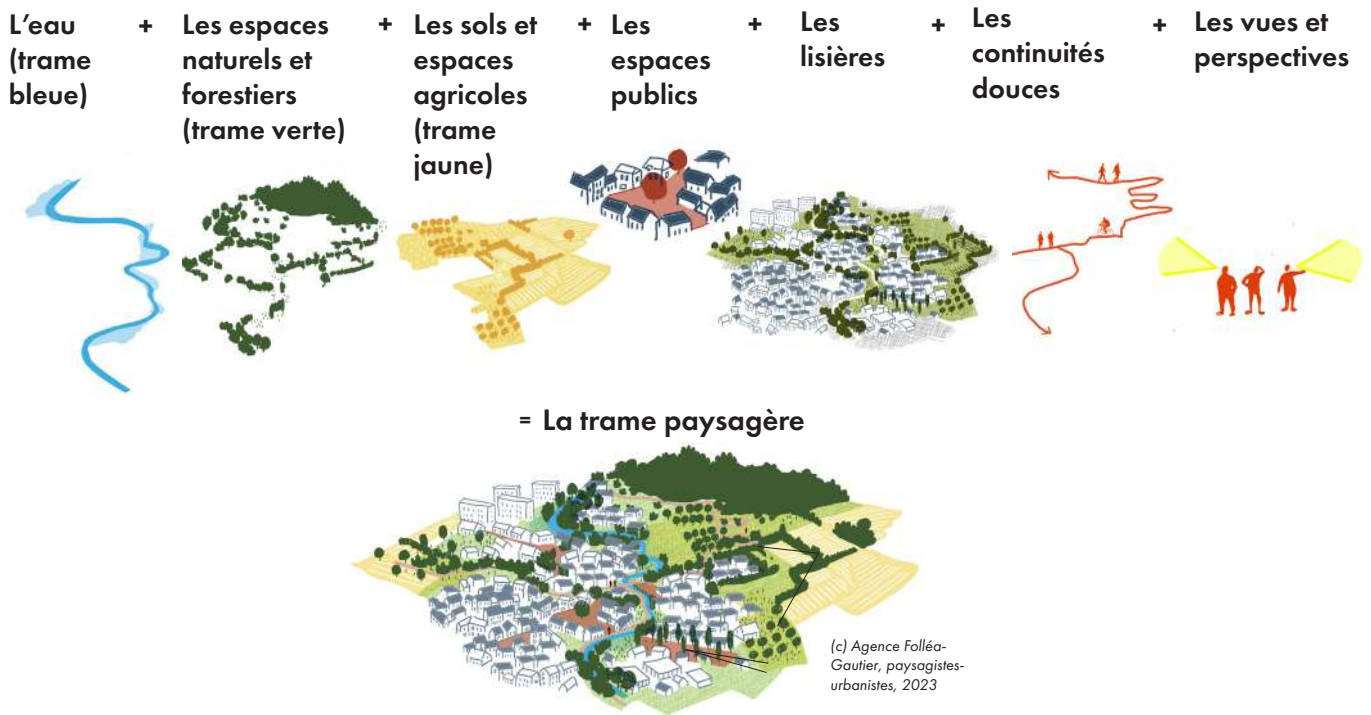
L'urbanisation massive des dernières décennies a néanmoins fragilisé la qualité de ce cadre de vie urbain, par des extensions urbaines le long des routes, constituant un continuum bâti au sud du territoire, et sur les pentes de la Côtière, l'uniformisation des nouvelles formes urbaines (quartiers pavillonnaires), la disparition des espaces de transition entre la ville et le paysage naturel et agricole (lisières), les développement de zones d'activités banalisant les entrées de villes, la place faite à la voiture

dans les espaces urbains au détriment des autres usages : circulations piétonnes, espaces de rencontres, accueil du végétal et de la biodiversité en ville.

Les ambitions pour le territoire et ses lieux de vie portent ainsi sur :

- L'amélioration des espaces publics en matière de confort thermique, de circulations douces et de continuités écologiques
- Le développement de nouveaux quartiers exemplaires en termes de consommation d'espaces, d'empreinte énergétique, de prise en compte de la TVB et de qualité architecturale et paysagère
- L'appui au développement de l'énergie solaire en ville, en prenant en compte les enjeux patrimoniaux et paysagers.

Le contenu d'une trame paysagère



Orientations

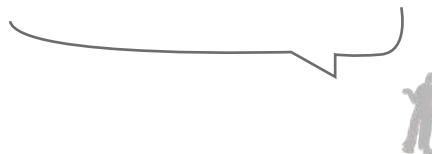
2.a. Renforcer l'adaptation des villes et villages au changement climatique par la requalification des espaces publics

- > **PAS 1.III.1.6 : Renforcer l'adaptation des espaces publics des villes et villages au changement climatique**
 - Mettre en œuvre des aménagements d'espaces publics favorables à la biodiversité, au cadre de vie, aux piétons et aux cycles
 - Accompagner les évolutions climatiques et l'accueil de la biodiversité par des plantations adaptées : ombrage et fraîcheur des espaces publics, refuges pour la petite faune, végétation spontanée maîtrisée (gestion différenciée), reconstitution de continuités pour les pollinisateurs, etc.

- > **PAS 4.III.1.2 : Protéger et restaurer les continuités écologiques au sein du Val de Saône, en lien avec les territoires voisins**
 - Utiliser les friches urbaines et les délaissés pour reconquérir des espaces de nature en ville (renaturation ou renouvellement urbain)
- > **Déclinaison DOO 2.a :**
 - Identifier des espaces publics prioritaires au sein des villes et bourgs-centres prioritaires pour développer des aménagements confortables et ombragés
 - Renforcer la place du végétal dans les bourgs centres, favorables à la reconquête de la biodiversité et à la fraîcheur des espaces publics
 - Requalifier les traversées de bourg au bénéfice du piéton et des cycles
 - Identifier une palette végétale résiliente et sobre en consommation d'eau
 - Protéger les arbres et alignements de qualité



" Couvrons déjà les toits, parking, sols non exploitables de panneaux solaires avant d'ouvrir ailleurs!"



2.b. Composer des quartiers d'habitat et d'activité exemplaires (consommation d'espaces, sobriété énergétique, qualité du bâti et abords):

- > **PAS 1.III.1.2 : Encadrer l'étalement urbain**
 - Conditionner le développement urbain en extension à la mise en oeuvre de mesures de performance écologique et énergétique
- > **PAS 1.III.1.5 : Prendre en compte les qualités des sites paysagers et les caractéristiques architecturales typiques dans les projets**
 - Renforcer ces qualités dans les nouveaux quartiers (renouvellement ou extension) par la reconquête de la trame paysagère : renforcement des continuités écologiques, valorisation des qualités agronomiques des sols, développement des modes doux, extension des surfaces végétales et poreuses, prise en compte du patrimoine local et des vues
- > **PAS 2.III.1.1 : Optimiser le foncier des zones existantes**
 - Privilégier le renouvellement des zones d'activités existantes à la faveur des projets énergétiques
- > **PAS 2.III.1.3 : Permettre les extensions des zones les mieux équipées et intégrées (....)**
 - Offrir une possibilité d'extension limitée aux ZAE existantes, soumises à des conditions de performance énergétique et environnementale
- > **PAS 2.IV.1.1 : Assurer une bonne insertion urbaine et paysagère des ZAC et ZAE**
 - Renforcer leurs qualités architecturales et paysagères par la reconquête de la trame paysagère : continuités écologiques, modes doux, perméabilité des sols, patrimoine local et vues
- > **PAS 2.IV.1.3: Intégrer des critères de qualité environnementale et énergétique de ces espaces en vue d'un développement économique durable**
 - Mobiliser en priorité les toitures, stationnements et zones imperméables pour le développement de dispositifs photovoltaïques (toitures, ombrières)
 - Mettre en valeur les espaces minéraux par des projets d'ombrières PV associés à une végétalisation et désimperméabilisation des sols
- > **Déclinaison DOO 2.b :**
 - Protéger les alignements d'arbres
 - Identifier les trames paysagères des zones à urbaniser, des projets de renouvellement urbain, des ZAE et des entrées de ville, et réaliser des esquisses-programmes pour leur mise en valeur. Les décliner dans les OAP, règlements des PLU, ...
 - Identifier les secteurs de renouvellement urbain et les nouveaux quartiers comme favorables au développement de projets innovants et à la création architecturale
 - Définir des critères de performance environnementale et énergétique pour les opérations d'ensemble (récupération de l'eau, gestion de l'eau à la parcelle, coefficient de végétalisation, conception bioclimatique, production d'ENR, etc.).
 - Soumettre les projets d'extensions à des performances énergétiques et environnementales

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

2.c. Développer l'énergie solaire sur toitures et en ombrières (secteurs anthropisés) selon des règles communes qui favorisent l'intégration paysagère et architecturale

- > **PAS 1.III.1.7 : Renforcer la couverture des toitures et des zones de stationnement par du PV dans les espaces d'activité**
 - Favoriser le développement de projets collectifs et d'autoconsommation, associé à la valorisation des villages-rues
 - Mobiliser en priorité les toitures, stationnements et zones imperméables pour le développement de dispositifs photovoltaïques
 - Mettre en valeur les espaces minéraux par des projets d'ombrières PV associés à une végétalisation et désimperméabilisation des sols
- > **PAS 2.1.3 : Valoriser le patrimoine bâti**
 - Encadrer les installations ENR dans les sites patrimoniaux sensibles (abords MH et SPR)
- > **Déclinaison DOO 2.c :**
 - Diagnostiquer les potentiels de déploiements photovoltaïques dans les ZAE existantes
 - Pour les parkings de plus de 500 m², prévoir l'installation d'ombrières ou de dispositifs d'ombrage végétaux (arbres à canopée large), et de dispositifs de gestion des eaux pluviales, sur au moins 50 %³ de la surface (loi Climat et Résilience)
 - Dans l'ensemble des espaces de stationnements, maintenir des surfaces de pleine terre plantées et/ou poreuses sur les zones non roulées et de parking (terre-pierre enherbé), prévoir la création de noues paysagères pour la récupération de l'eau
 - Planter à minima 35 %⁴ des surfaces de stationnement (3 strates) au sein d'espaces de pleine terre suffisamment dimensionnés pour le bon développement des végétaux
 - Identifier un référent paysage ou constituer une instance d'accompagnement des projets d'ENR, pour réunir en amont les services de l'État, le porteur de projet, les collectivités, le CAUE, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, etc. afin d'assurer une insertion harmonieuse dans les paysages.

"Certains centres sont trop bétonnés, ils manquent d'arbres, de verdure, de vie et de joie. La place occupée par la route et les voitures est trop importante".



"La densification forte de l'urbanisation fait perdre une qualité de vie et défigure un peu nos villages avec des constructions qui perdent en qualité. On ne retrouve pas toujours de cohérence avec l'architecture de la région".

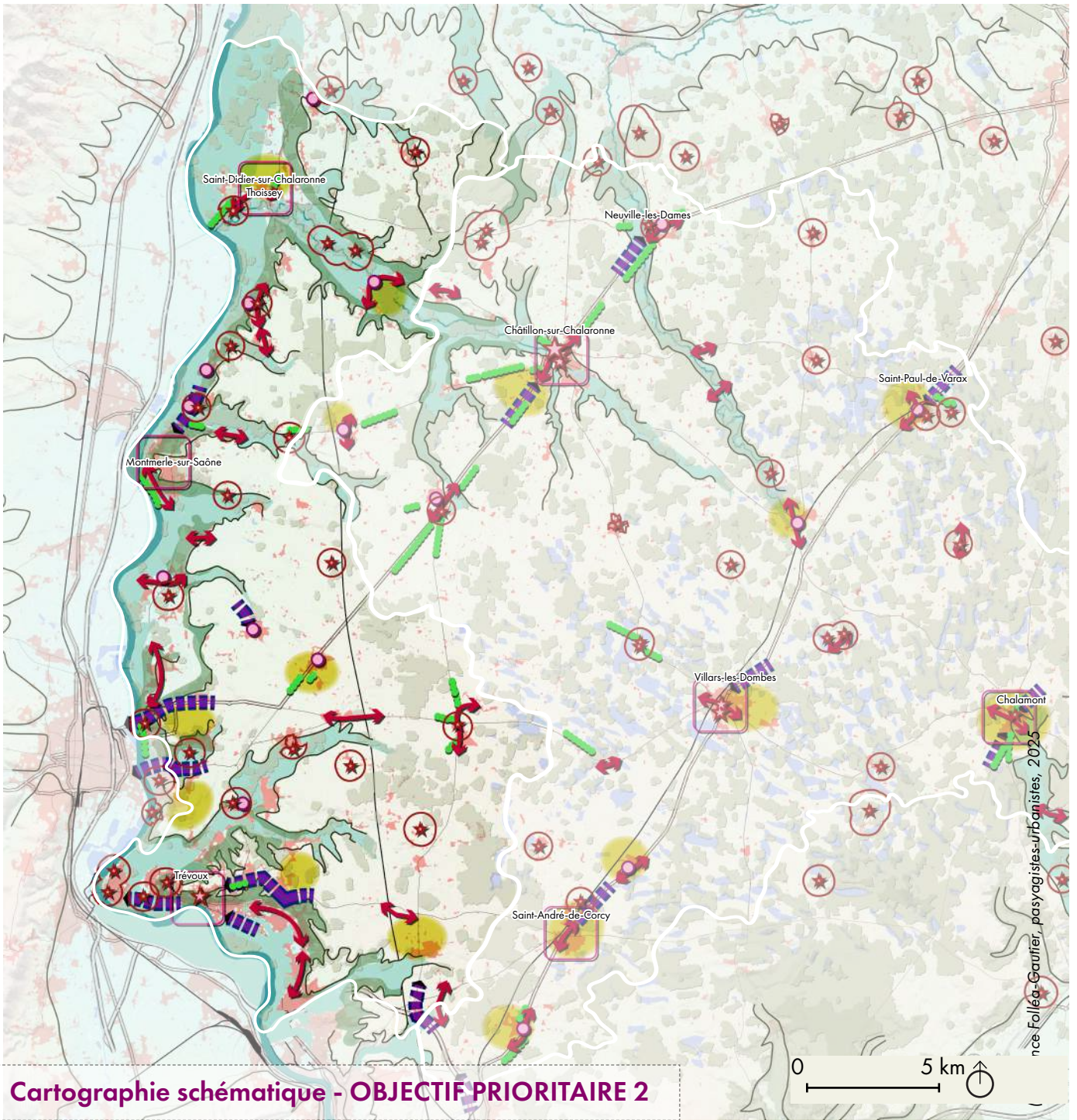


"Je vois des villages qui deviennent des dortoirs, la perte de petits commerces qui ont du mal à survivre dans les petits villages".



³ Taux à affiner dans le cadre de la modification du SCOT

⁴ Taux à affiner dans le cadre de la modification du SCOT



Cartographie schématique - OBJECTIF PRIORITAIRE 2

Renforcer l'adaptation des villes et villages au changement climatique par la requalification des espaces publics

- Dans les villes, développer des espaces publics confortables et ombragés
- Dans les bourgs centres de l'armature territoriale, renforcer la place du végétal
- Requalifier les traversées de bourg
- Mettre en oeuvre des aménagements favorables à la biodiversité, au cadre de vie, aux piétons et aux cycles dans l'espace urbain

Composer des quartiers d'habitat et d'activité exemplaires en termes de consommation d'espaces, de sobriété énergétique, de qualité architecturale et paysagère

- Prioriser le renouvellement urbain dans les zones déjà urbanisées
- Requalifier les entrées de villes et ZAE existantes
- Requalifier les espaces de lisières dégradés
- Protéger les alignements valorisant les entrées de ville et village (inventaire à compléter localement)

Développer l'énergie solaire selon des règles communes qui favorisent l'intégration paysagère et architecturale

- Accompagner le déploiement du PV sur toiture par des principes qualitatifs forts dans les espaces urbains
- ★ Encadrer les installations ENR dans les sites patrimoniaux sensibles (abords MH et SPR)



Une piste cyclable gagnée sur la chaussée en entrée de ville de Saint-Bernard

" Les routes de campagne peuvent être bucoliques et sont souvent bien entretenues. Mais seules les voitures et motos peuvent s'y déplacer".



OBJECTIF PRIORITAIRE 3

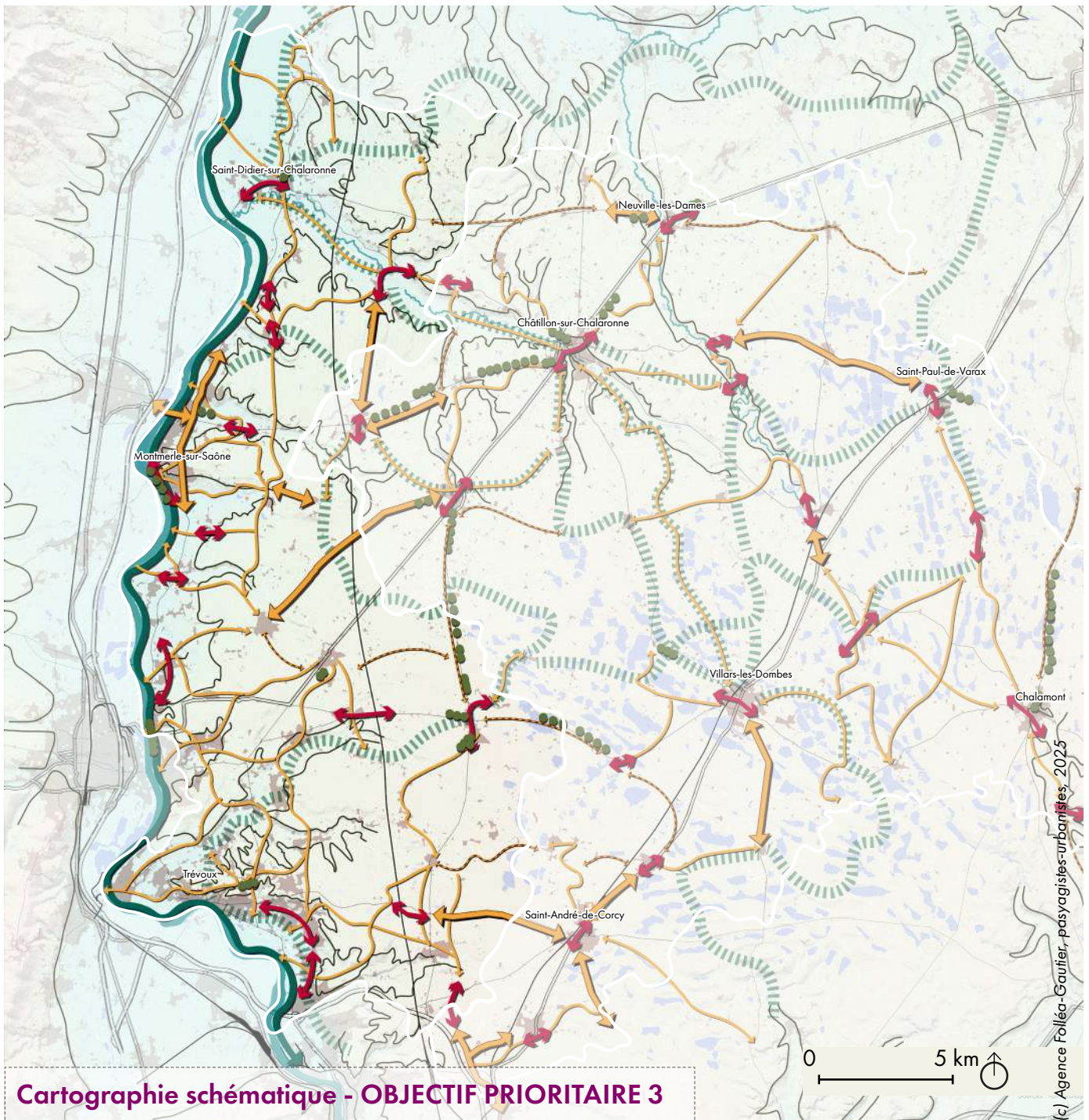
Appuyer la décarbonation des mobilités par la valorisation du paysage, pour une sobriété désirable

Le transport étant la première source de consommation énergétique et un des principaux émetteurs de GES du territoire, la stratégie SCOT vise à renforcer l'usage des alternatives à la voiture individuelle, au premier rang desquelles le vélo, par la poursuite du développement des pistes cyclables, la valorisation et sécurisation des routes de campagne pour les déplacements quotidiens, touristiques et de loisirs. Pour être empruntées, les circulations douces doivent être confortables, agréables, sécurisantes et efficaces à moindre frais.

La valorisation et le renforcement de la trame paysagère existante permet de participer à la multiplication des axes et voies adaptées aux modes doux : appui sur les structures paysagères (cours d'eau, infrastructures existantes), valorisation de la présence végétale et des alignements pour l'ombrage, prise en compte des reliefs, des vues, du patrimoine, etc.

Orientations

- 3.a. Poursuivre les efforts en faveur de l'usage des modes doux au quotidien
- > PAS 3.III.1.1 : Favoriser la création d'un réseau de liaisons douces pour encourager la pratique de ce mode de déplacements
 - Mettre en oeuvre les études de mobilités de VSC et DSV
 - Créer des liaisons entre communes en adaptant des petites routes et chemins aux circulations douces
 - S'appuyer sur la trame paysagère (vallée, alignements, trame bocagère, etc.) pour dessiner de nouveaux itinéraires attractifs
 - Assurer l'interconnexion des réseaux doux avec les territoires voisins
 - > PAS 3.III.1.2 : Veiller à la sécurisation des itinéraires modes actifs pour les rendre accessibles à tous les usagers
 - Aménager des voies cyclables qualitatives en site propre (piste cyclables, voies vertes) dissociées des principaux axes
 - Sécuriser les traversées de bourgs
 - Résorber les "point noirs" des réseaux de circulations douces : intersections dangereuses et peu qualitatives



Cartographie schématique - OBJECTIF PRIORITAIRE 3

> Déclinaison DOO 3.a :

- Améliorer l'insertion dans les paysages des circulations douces (approche paysagère selon les types de voies) et les penser comme des infrastructures vertes multifonctionnelles : haies, fossés enherbés, bandes fleuries, plantation d'arbres d'alignement pour l'ombrage, etc.
- Développer des itinéraires doux le long des routes touristiques et itinéraires de découverte
- Soigner les lieux d'intermodalité et d'attente

Poursuivre les efforts en faveur de l'usage des modes doux au quotidien

- Aménager des pistes cyclables sécurisées et insérées aux paysages traversés
- Développer des itinéraires quotidiens et de loisirs entre les bourgs par l'adaptation des chemins et routes secondaires
- Connecter les réseaux doux aux territoires voisins
- Requalifier les traversées de bourg en faveur des piétons et des cycles
- Protéger les principaux alignements qualifiant les itinéraires doux (inventaire à compléter localement)
- Voie bleue existante le long de la Saône
- Réseau de l'Ain à vélo

ANNEXES

ANNEXE 1/ Les axes et les pistes d'orientations communes pour la construction de la feuille de route locale

ANNEXE 2/ Cartographie synthétique des axes et pistes d'orientations communes

ANNEXE 3/ Les autres scénarios débattus et sur la base desquels une feuille de route par SCoT a été élaborées

ANNEXE 4 / Les résultats de la concertation grand public

/ AXE 1

Pour des paysages plus favorables à la vie locale Organiser l'aménagement sobre du territoire en faveur d'un cadre de vie qualitatif

Les territoires de la Dombes et du Val-de-Saône présentent des milieux naturels vastes et remarquables : les étangs de la Dombes, les berges et les îles de la Saône, les fonds de vallées qui traversent le territoire, la trame bocagère qui irrigue les espaces agricoles et la frange forestière qui se développe sur les hauteurs, accueillent une grande richesse faunistique et floristique. Le territoire offre également un cadre de vie de qualité, autour de bourgs et villages pittoresque, d'un patrimoine riche et original, et d'un niveau de service bien développé.

Les paysages de la Dombes et du Val-de-Saône constituent ainsi une ressource essentielle pour la qualité de vie du territoire :

- La densité végétale, l'abondance de zones humides et de prairies, contribuent à la capture des GES et à la régulation du climat
- L'alimentation en eau du territoire (et même au-delà), que ce soit pour les habitants, l'agriculture ou les activités, est assurée par la présence d'une nappe souterraine alimentée par les précipitations locales
- Les paysages naturels et agricoles de la Dombes et du Val-de-Saône constituent des espaces de nature de proximité particulièrement attractifs à proximité de la Métropole lyonnaise : attractivité résidentielle et touristique

Ces paysages restent néanmoins fragiles, et subissent les effets de la métropolisation, de l'évolution climatique, de la déprise agricole et de l'abondance d'une énergie fossile abondante et peu chère aux conséquences délétères sur les milieux et le climat.

Pour répondre à ces enjeux, ce premier axe vise à développer la culture de la sobriété dans les aménagements. L'intérêt d'une ambition de sobriété n'est pas qu'énergétique. La sobriété, c'est plus globalement le renforcement de la vie locale économique et sociale et de la qualité de vie environnementale.

« Le paysage c'est tout de même notre bien commun ».



"L'impact du réchauffement climatique sur la transformation de nos paysages, les modes d'urbanisation, cela m'inquiète".



ANNEXE 1/ Les axes et les pistes d'orientations communes pour la construction de la feuille de route locale

Ce sont des enjeux particulièrement importants face au phénomène de métropolisation que vit le territoire DVS pour réduire les déplacements et transports motorisés qui prennent de la place et du temps, qui polluent et qui constituent la principale source de consommation énergétique (46 % pour la CCD et 37 % pour VSD en 2019) et la première ou deuxième cause d'émissions de GES selon les territoires (34 % pour la CCD, 41 % pour VSD³) :

- offre locale d'emploi et de logement,
- réhabilitation de l'habitat des centres bourgs et baisse de la vacance
- offre de services et équipements en villages et en villes adaptés aux besoins contemporains en faveur de la mixité générationnelle et d'usages (coworking pour les actifs, jardins pour les familles, commerces et services pour les seniors,)
- offre de mobilité active et décarbonée de proximité (chemins piétons, voies vélo)
- offre d'espaces publics adaptés au changement climatique, plus attractifs, moins coûteux en investissement et en fonctionnement (gestion de l'eau, du végétal, de matériaux réemployés, ...)

... autant d'actions qui servent les paysages tout en étant bonnes pour la sobriété.

Dans cet objectif, le développement des filières BTP adaptées aux ressources locales est un levier important de dynamisation économique et de valorisation paysagère (par l'architecture et le patrimoine bâti), en travaillant tous les circuits de proximité possibles : pisé en premier lieu, mais aussi bois, paille, chanvre. Cela passe par une ambitieuse politique de sensibilisation, de formation et développement des savoir-faire, d'expérimentation / démonstration, de promotion.

Dans la même veine, le développement d'une agriculture de proximité, au service de l'alimentation du territoire en nourriture, matériaux et énergies, sera plus favorable à l'économie et au lien social locaux, favorable à des paysages plus vivants et plus apaisés (par le développement des liens entre producteurs et consommateurs, agriculteurs et urbains).

On est donc à l'opposé d'une sobriété punitive. Tout à l'inverse d'un « serrage de ceinture » synonyme d'un retour en arrière, la sobriété du 21^e siècle est ici vectrice de développement endogène, non délocalisable. Elle renforce les liens professionnels et sociaux, regagne l'identité paysagère du territoire, et son attractivité économique, résidentielle, touristique et de loisirs, profite des innovations techniques et technologiques de pointe pour plus d'efficacité et de confort.

Dans ce cadre, toutes les actions de sobriété en faveur de la qualité du cadre de vie local contribuent à l'attractivité territoriale : des espaces publics plus qualitatifs et plus vivants génèrent plus de désir d'habiter, de s'arrêter, de séjourner ; de même qu'une architecture revisitant de manière contemporaine les héritages d'avant-pétrole en tissant des liens de matériaux, formes et couleurs adaptés aux besoins de notre époque.

3 *

Données des PCAET.

- Émission GES par communauté de communes : VSC = 94 kteqCO₂ soit 4.7 / hab (dont agriculture : 33%, Transport 23 %, Résidentiel 20%) ; DSV = 184 kteqCO₂ soit 4.9/hab (dont transport 50 %, résidentiel 19%, agriculture 16%) ; CCD = 336 kteqCO₂, 9 / hab (dont : agriculture 48 %, transport 34 %, résidentiel 10 %).
- Consommations énergétiques des transports par communautés de communes : VSC = 81 GWh en 2019 (23 % de la consommation totale) ; DSV = 342 GWh en 2019 (43 % de la consommation totale) ; CCD = 423 GWh (46 % de la consommation totale)

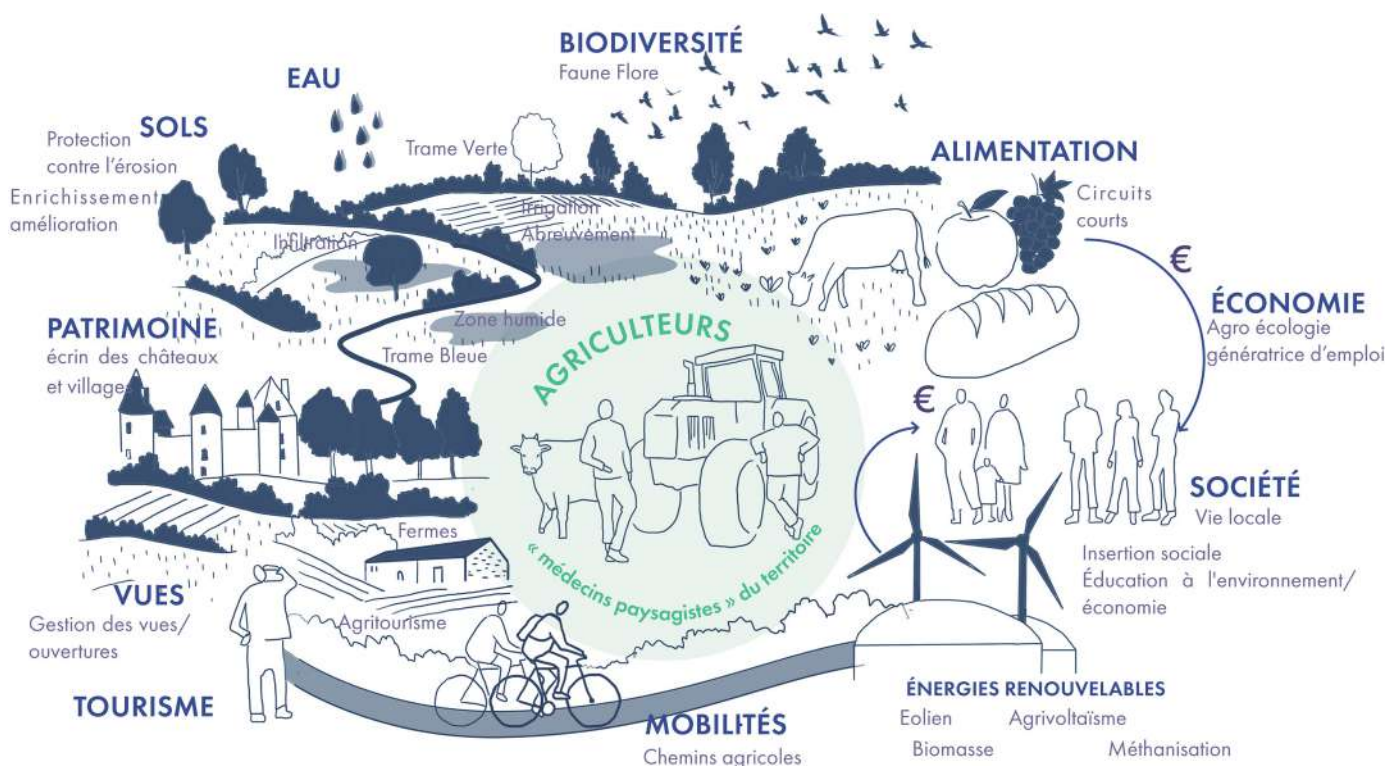


Par les 7 Orientations suivantes, **cet axe vise, pour les paysages, à :**

- Préserver les paysages ressources, pour l'attractivité du territoire, sa résilience et sa qualité environnementale
- Renforcer la vie locale et la qualité de vie environnementale (moins de dépendance à la métropole, de pollutions et de temps de déplacements associés, réhabilitation de l'habitat, offre locale de services renforcée, etc.)

Concernant la transition énergétique, cet axe porte des objectifs visant à :

- Respecter la trajectoire nationale qui incite à diviser par 2 la consommation énergétique en 2050
- Favoriser la mise en œuvre des objectifs ambitieux (et réglementaires) identifiés dans les PCAET du Val de Saône, en renforçant la réduction des consommations pour limiter les besoins en production énergétique
- Réduire le nombre des installations ENR et leurs effets sur les paysages et les milieux



(c) Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, 2024

ORIENTATION 1.1 / Assurer la résilience des espaces naturels, agricoles et des milieux humides, garants de la biodiversité, de la ressource en eau, et de la protection contre les risques



Birieux

ORIENTATION 1.2 / Préserver les grandes structures paysagères : côtières, vallées, points de vue patrimoniaux, abords de patrimoines remarquables



Montmerle-sur-Saône

ORIENTATION 1.3 / Prioriser l'isolation des bâtiments, à la fois pour l'hiver et l'été, notamment par le bio-sourcé plus dense et offrant un meilleur confort estival : structuration des filières, sensibilisation et formation des artisans, ...



Nouvelles constructions en pisé

ORIENTATION 1.4 / Poursuivre les efforts en faveur de l'usage du vélo au quotidien, en plus du vélo touristique, et du développement d'alternatives à la voiture adaptées au contexte rural



Saint-Etienne-sur-Chalaronne

ORIENTATION 1.5/ Poursuivre le développement d'un écosystème alimentaire à proximité des zones habitées et la mise en valeur des lisières : PAT, marchés paysans, ...



Saint-Paul-de-Varax

ORIENTATION 1.6/ Conforter la vie locale (services dans les villages, emplois sur le territoire, tiers-lieux de télétravail en centres villages) pour réduire les déplacements et favoriser les liens sociaux



Villars-les-Dombes

ORIENTATION 1.7/ Valoriser les espaces non bâtis sous pression foncière : silhouettes villageoises, coupures d'urbanisation, entrées de ville (alignements)



Francheleins

// AXE 2

Pour des paysages requalifiés

Régénérer les paysages en faveur de la transition écologique et énergétique

Le deuxième axe de la stratégie vise à orienter les projets d'aménagement et notamment à utiliser le développement des énergies renouvelables comme levier pour requalifier les paysages « du pétrole » dégradés.

Cela concerne d'abord les espaces construits, urbanisés et périurbanisés :

- **Certaines entrées de villes et villages** marquées par les zones d'activités **sont rendues longues et floues** par l'urbanisation linéaire, **banalisées** par l'architecture, les espaces extérieurs, les publicités et enseignes. Elles offrent un important potentiel d'optimisation des surfaces artificialisées, soit pour les densifier, soit pour les re-naturer (reconstitution de trames paysagères, vertes et bleues). Le développement du solaire photovoltaïque, notamment pour l'autoconsommation, est également un levier de requalification de ces espaces périurbanisés : en toitures, en façades et en ombrières sur parkings.
- De manière générale, **les espaces publics des centres sont encore trop souvent dévolus à la voiture** : sols bitumés sans attrait, stationnement occupant tous les espaces libres, dangerosité des traversées, espaces réduits pour les piétons et les modes doux, inconfortables par manque d'ombrage, imperméables aux eaux pluviales. La requalification des espaces publics doit aujourd'hui être pensée pour intégrer les enjeux de **confort thermique, de porosité des sols, d'accueil du végétal en ville, de confort de tous les usagers et de convivialité pour la qualité de vie**. Le développement d'ombrières photovoltaïques peut également être l'occasion d'une requalification paysagère et écologique globale.
- Le développement de projets urbains sur le territoire est dynamique, notamment dans les villages, mais se fait le plus souvent par de **l'artificialisation de terres naturelles ou agricoles**, que ce soit en périphérie urbaine ou dans des « dents creuses », réduisant les espaces d'aération dans le tissu urbain. En lien avec le ZAN (zéro artificialisation nette), il s'agit dans un premier lieu d'éviter la consommation de nouvelles terres agricoles ou naturelles, ou quand ce n'est pas possible, d'envisager des renaturations en compensation. Les nouveaux quartiers, en extension ou renouvellement, peuvent par ailleurs développer des principes d'aménagement exemplaires, notamment en termes de consommation et de production d'ENR.

La **mise en valeur du patrimoine local** est également un levier de développement de nouveaux projets et de requalification des richesses du territoire (fermes en pisé, les maisons villageoises et de bourgs, etc.). La réhabilitation de bâtiments qui ne sont plus adaptés aux besoins contemporains, pour accueillir de nouvelles fonctions, peut parfois nécessiter des adaptations réglementaires (par exemple pour la mobilisation des fermes pour des usages non agricoles : pour l'habitat, l'accueil de visiteurs, la création d'équipements, etc.). Se pose également la question de projets vertueux en termes d'énergies, et des conditions d'insertion et d'implantation des dispositifs de production ENR à proximité du patrimoine reconnu.

La **reconquête paysagère des limites de l'urbanisation** est un enjeu à la fois pour la qualité des paysages et la qualité de vie. Les transitions plantées des bourgs et villages avec les espaces agricoles (vergers, jardins, potagers, prairies, bosquets, ...) ont en effet eu tendance à disparaître ou se raréfier, soit par simplification agricole, soit par extension d'urbanisation.


Ces espaces de transition peuvent cependant faire l'objet de projets exemplaires, mettant en valeur le cadre de vie remarquable du territoire, pour de nouveaux usages, au contact du monde agricole et naturel : développement de circuits piétons depuis et autour des villes et villages, et vers les espaces naturels et agricoles, implantation d'équipements, renaturation d'espaces d'activités dégradés, reconquête de milieux humides à la faveur de la création d'un parc, etc.

L'agrivoltaïsme, à certaines conditions, peut également permettre de replanter des ceintures vertes dans ces secteurs : haies, bandes boisées, bosquets, voire vergers et prés-vergers.


Dans les espaces agricoles, les grandes cultures simplifiées par l'agrandissement des parcelles et la mécanisation sont pauvres en haies et bosquets, notamment sur les plateaux agricoles de la Dombes ouverte. **La replantation d'arbres et d'arbustes ; compatibles avec l'activité agricole, dans un objectif de développement de leur gestion et du bois-énergie** peut être favorable à une reconquête de leur qualité paysagère et environnementale, avec plus d'attrait, plus de biodiversité et une meilleure protection contre l'érosion et le ruissellement. À certaines conditions, les ENR peuvent favoriser le maintien de l'agriculture la plus favorable à la qualité paysagère et écologique de la Dombes et du Val de Saône, notamment l'élevage extensif, en offrant des compléments économiques : ombrières photovoltaïques sur certaines friches agricoles, méthanisation d'effluents et de déchets verts, panneaux solaires sur toitures de bâtiments d'exploitation.

Les 8 Orientations suivants visent à orienter et conduire les projets d'aménagement et d'ENR vers des paysages dégradés, quels qu'ils soient, pour participer globalement à la revalorisation du territoire. Concernant les énergies, ils cherchent plus spécifiquement à proposer des projets énergétiques plus acceptables car porteurs de plus-value pour le territoire (par exemple, des ombrières photovoltaïques adossées à la requalification et la végétalisation d'un parking).

« Il n'y a pas de gestion durable et concertée de la forêt privée ».



« Trop de minéralisation dans les aménagements, les lotissements ».



ORIENTATION 2.1/ Renforcer l'adaptation des villes et villages au changement climatique : ombrage des espaces publics, des entrées et pourtours des villages et quartiers, désimperméabilisation et végétalisation des sols, confort du piéton ...



Surlignat : Requalification des espaces publics et création d'une halle

ORIENTATION 2.2 / Requalifier les entrées de villes et les zones d'activité par le renforcement des trames paysagères et l'intégration des ENR



Projet du PAE de Mionnay

ORIENTATION 2.3/ Poursuivre la reconstitution d'un bocage compatible avec les activités agricoles, pour l'enrichissement écologique des paysages de grandes cultures



Francheleins

ORIENTATION 2.4/ Réinvestir le patrimoine local pour accueillir de nouveaux habitants et activités



Francheleins

ORIENTATION 2.5/
Composer des nouveaux quartiers d'habitat et d'activité exemplaires en termes de consommation d'espaces, de sobriété énergétique, de qualité architecturale et paysagère



Chalamont : rénovation urbaine en centre-ville patrimonial

ORIENTATION 2.6/
Mobiliser les surfaces de stationnement pour créer des projets d'ombrières productifs et qualitatifs



Vichy

ORIENTATION 2.7/
Recomposer les ceintures vertes villageoises à la faveur des projets (ENR, parcs, extension urbaine)



Chalamont

ORIENTATION 2.8/
Développer un réseau de routes paysages apaisés pour élargir la découverte du territoire



Civrieux

/// AXE 3

Pour des paysages préservés

Développer un mix énergétique adapté aux ressources et spécificités des territoires SCOT

Les deux premiers axes de la stratégie ouvrent un potentiel de valorisation du cadre de vie local par la sobriété et de développement de projets et d'EnR au service d'une reconquête paysagère de la Dombes et du Val de Saône. **La troisième orientation propose un développement complémentaire des EnR dans un mix adapté aux qualités paysagères existantes.**

Dans cette logique, le solaire photovoltaïque est prioritaire pour occuper les surfaces déjà artificialisées ou anthropisées : toitures des bâtiments d'activités et d'habitation, stationnements, et friches urbaines. Dans une moindre mesure et selon les directives du document-cadre de la chambre d'agriculture (2025), le photovoltaïque peut aussi gagner quelques espaces agricoles, naturels ou forestiers sans valeur économique, écologique ou paysagère (une vingtaine d'ha identifiés dans la CCD, une soixantaine en VSD).

La méthanisation de petit gabarit (moins de 120 mm³/h, ou produisant moins de 15 GW/h) peut s'inscrire plus facilement dans les paysages agricoles, voire urbanisés, pour la gestion des déchets, sans générer trop de transport de matière ou de production agricole dédiée (limitée à 15% des apports par la loi).

La biomasse produite localement, aujourd'hui limitée par la faible couverture forestière et les autres débouchés du bois produit, pourra être développée par **l'amélioration des filières d'exploitation amont (plantation, gestion, exploitation) et aval (chaufferies-bois), en passant par la transformation en bois-bûches ou bois-plaquettes, la desserte des boisements, mais également par le développement de cultures spécifiques à fort rendement (miscanthus)**. Le développement de la filière biomasse peut ainsi offrir de nouveaux débouchés à la gestion et au maintien des haies, arbres isolés et bosquets là où ils existent et parfois périssent en raison de l'évolution des pratiques agricoles, mais à condition que ce développement ne porte pas atteinte à l'équilibre, écologique et économique, de l'exploitation forestière.

L'éolien n'est globalement pas souhaité par les collectivités, malgré sa capacité à produire ; La stratégie pourra l'envisager comme éventuelle variable d'ajustement une fois les potentiels autres d'EnR identifiés et priorisés.

« Les ENR et le paysage ne font pas toujours bon ménage ».



"Il ne faut fermer aucune porte pour les énergies, toutes sont à utiliser dans un mix énergétique".



ORIENTATION 3.1/ Développer le solaire sur toitures et en ombrières
(secteurs fortement anthropisés)
selon des règles communes qui favorisent l'intégration paysagère et architecturale



Centrale villageoise de Rosans (05)

ORIENTATION 3.2/ Multiplier les petites unités de méthanisation bien insérées dans les paysages agricoles



Vosges centrales

ORIENTATION 3.3/ Envisager le développement mesuré de centrales photovoltaïques au sol dans les paysages agricoles sans potentiel



Leforest (62)

ORIENTATION 3.4/ Structurer la filière biomasse en favorisant une exploitation équilibrée des ressources : mobilisation du foncier privé, desserte forestière, gestion durable des haies et des boisements, stockage et transformation, développement des chaufferies et chaudières, etc.



Strasbourg

ORIENTATION 3.5/ Expérimenter l'agrivoltaïsme de proximité en faveur de la recomposition de ceintures vertes villageoises



Parcelle test à Mallemort (13) - La Pugère

////// AXE 4

Pour des paysages au coeur des choix politiques Mettre les enjeux de paysage au coeur des débats et des décisions

L'étude de la stratégie Paysage et Energie de la Dombes et du Val de Saône - Dombes fait la démonstration que le paysage est un bon levier pour fédérer les acteurs, réduire les oppositions, entrer dans la réalité et la complexité du sensible et sortir des postures idéologiques. Il facilite et accélère ainsi les transitions.

L'étude et ses conclusions visent à servir de base pour les futures évolutions des SCOT. Pour autant les acteurs impliqués dans l'élaboration de la stratégie sont une poignée par rapport au nombre de communes, d'acteurs et d'habitants du territoire SCOT qui ont un rôle à jouer dans la mise en oeuvre des transitions. Et le rôle du SCOT est limité par rapport à l'ensemble des champs sectoriels de l'aménagement : la sensibilisation des acteurs du territoire et des habitants, la mise en oeuvre de la démarche paysagère dans les projets, le suivi et le partage d'expériences de transition réussies, seraient des compléments intéressants pour faciliter la mise en oeuvre des stratégies des SCOT. Il s'agit donc dans cet axe de poursuivre le travail engagé et de le pérenniser à travers des moyens d'animation, de suivi et de mise en oeuvre de la démarche paysagère.

"Cet axe ne peut pas forcément se traduire en orientations du SCOT, mais représente un point important pour assurer la mise en oeuvre et la compréhension des orientations envisagées".



" La culture du paysage pourrait être travaillée avec les élus locaux, les élus départementaux, etc."

" Il serait intéressant de travailler avec les scolaires sur les questions de paysage et d'énergie".



ORIENTATION 4.1 / Favoriser les retombées locales des projets d'aménagement pour le paysage

ORIENTATION 4.2 / Poursuivre la démarche paysage à l'échelle de chaque intercommunalité

ORIENTATION 4.3 / Suivre et évaluer la concrétisation de la stratégie paysage et énergie



© PNR du Luberon

En façade - Exemple de l'usine du Largue à Villeneuve (04)



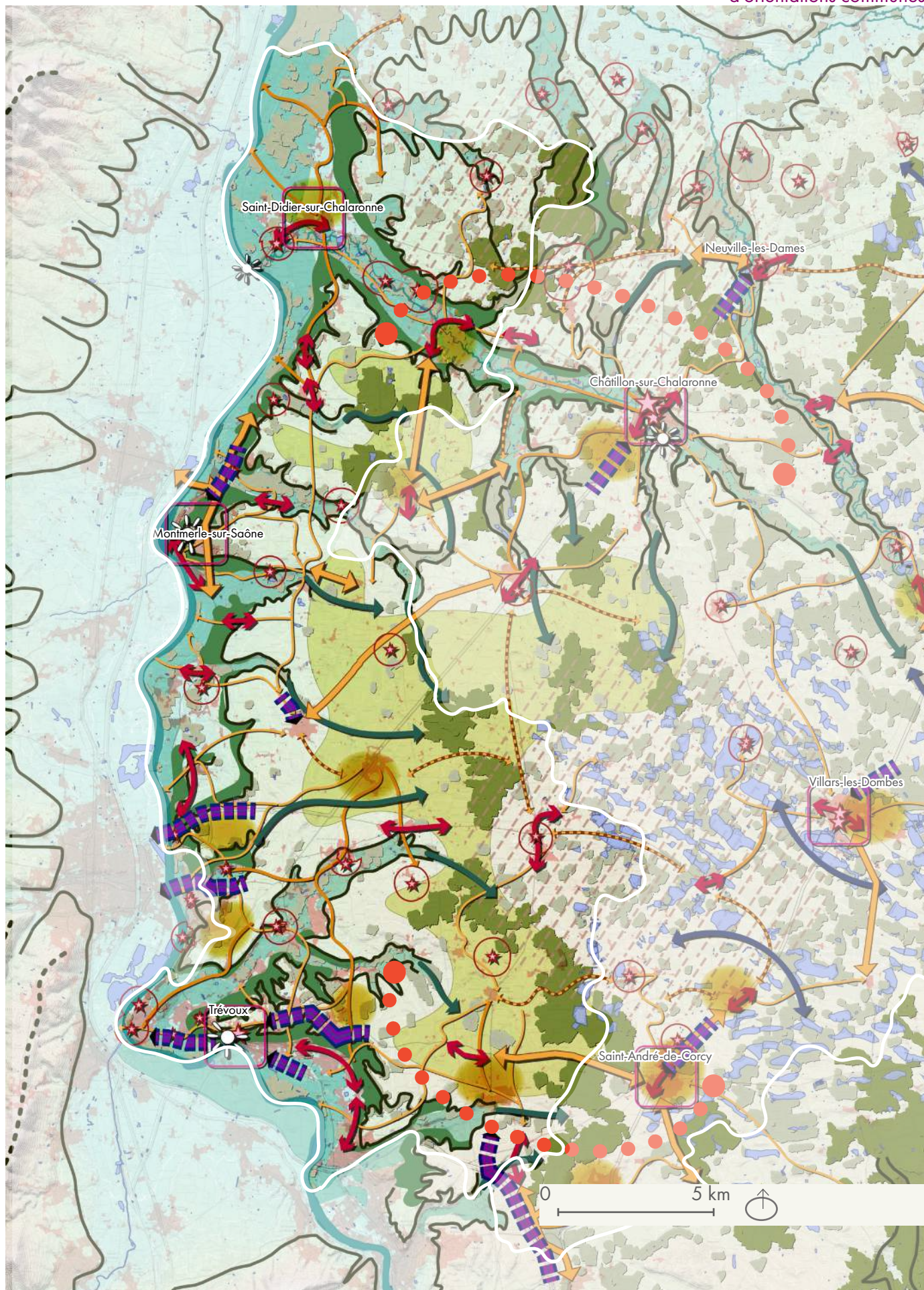
© Département du Vaucluse

En accompagnement de certaines mobilités douces comme la via Rhôna dans le Vaucluse



© SkyGre

Une installation solaire sur canal d'irrigation dans le Parc Naturel du Colfiorito en Italie.








CARTOGRAPHIE

synthétique des axes et des pistes d'orientations



AXE 1. ORGANISER L'AMÉNAGEMENT SOBRE DU TERRITOIRE EN FAVEUR

D'UN CADRE DE VIE QUALITATIF


1.1 Maintenir la qualité paysagère et écologique des espaces naturels, agricoles et des milieux humides de la vallée de la Saône, de la Côtière et du plateau de la Dombes face aux pressions urbaines et aux évolutions climatiques

-  Préserver la mosaïque de milieux autour des étangs
-  Renforcer les connexions paysagères et écologiques entre les étangs
-  Maintenir les prairies de fond de vallée pour leur rôle écologique et de lutte contre les risques
-  Gérer les boisements de façon pérenne
-  Renforcer les connexions écologiques et paysagères entre vallées et plateau



1.2. Préserver les grandes structures paysagères : côtières, vallées, points de vue patrimoniaux, abords de patrimoines remarquables

-  Maintenir la lecture des rebords de plateau et des petits reliefs
-  Préserver les coteaux de l'urbanisation et encadrer le développement des ENR


1.3. Prioriser l'isolation des bâtiments notamment par le bio-sourcé

-  Privilégier le recours aux matériaux locaux dans les constructions et réhabilitations

1.4. Poursuivre les efforts en faveur de l'usage du vélo au quotidien et du développement d'alternatives à la voiture adaptées au contexte rural

-  Aménager des voies cyclables sécurisées en site propres et voies vertes
-  Développer des itinéraires quotidiens entre les bourgs par l'adaptation des petites routes et chemins




1.5. Poursuivre le développement d'un écosystème alimentaire à proximité des zones habitées

-  Valoriser les pourtours de villages par l'agriculture de proximité


1.6. Conforter la vie locale : services dans les villages, emplois sur le territoire, tiers-lieux de télétravail en centres villages...

-  Développer les synergies entre les deux territoires SCOT

1.7. Valoriser les espaces non bâtis sous pression foncière


-  Les prairies de fonds de vallées
-  Les côtières et coteaux
-  Les silhouettes villageoises et cônes de vues sur le patrimoine



1.8. Développer un réseau de routes paysages apaisées

-  Mettre en valeur les routes traversant les paysages de la Dombes et du Val-de-Saône


AXE 2. RÉGÉNÉRER LES PAYSAGES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

2.1. Renforcer l'adaptation des villes et villages au changement climatique


-  Dans les villes, développer des espaces publics confortables et ombragés

-  Dans les bourgs centres, renforcer la place du végétal
-  Requalifier les traversées de bourg

2.2. Requalifier les entrées de villes et les zones d'activité par le renforcement des trames paysagères et l'insertion et l'implantation des ENR

-  Recomposer la trame paysagère des entrées de villes et ZAE


2.3. Poursuivre la reconstitution d'un bocage compatible avec les activités agricoles, pour l'enrichissement écologique des paysages de grandes cultures

-  Renforcer la présence du bocage dans les espaces agricoles dénudés

2.4. Réinvestir le patrimoine local pour accueillir de nouveaux habitants et activités

-  Les principaux sites patrimoniaux


2.5. Composer des nouveaux quartiers d'habitat et d'activité exemplaires en termes (consommation d'espaces, sobriété énergétique, qualité architecturale et paysagère)

-  Prioriser le renouvellement urbain dans les zones déjà urbanisées

2.6. Mobiliser les surfaces de stationnement pour créer des projets d'ombrières productifs et qualitatifs



Pour mémoire

2.7. Recomposer les ceintures vertes villageoises à la faveur des projets (ENR, parcs, extension urbaine)


-  Requalifier les espaces de lisières dégradés

AXE 3. DÉVELOPPER UN MIX ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉ AUX RESSOURCES ET SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES SCOT

3.1. Massifier le solaire sur toitures et en ombrières (secteurs fortement anthropisés) selon des règles communes qui favorisent l'intégration paysagère et architecturale

-  Accompagner le déploiement du PV sur toiture par des principes qualitatifs forts
-  Encadrer les installations ENR dans les sites patrimoniaux sensibles (abords MH et SPR)





3.2. Répartir des petites unités de méthanisation et des réseaux de biogaz bien insérés dans les paysages agricoles

-  Les périmètres intéressants pour le développement de projets collectifs de méthanisation et de biogaz : proximité de l'élevage et/ou IAA pour les intrants, villes et villages pouvant être alimentés en biogaz



3.3. Envisager le développement mesuré de centrales photovoltaïques au sol dans les paysages agricoles dégradés

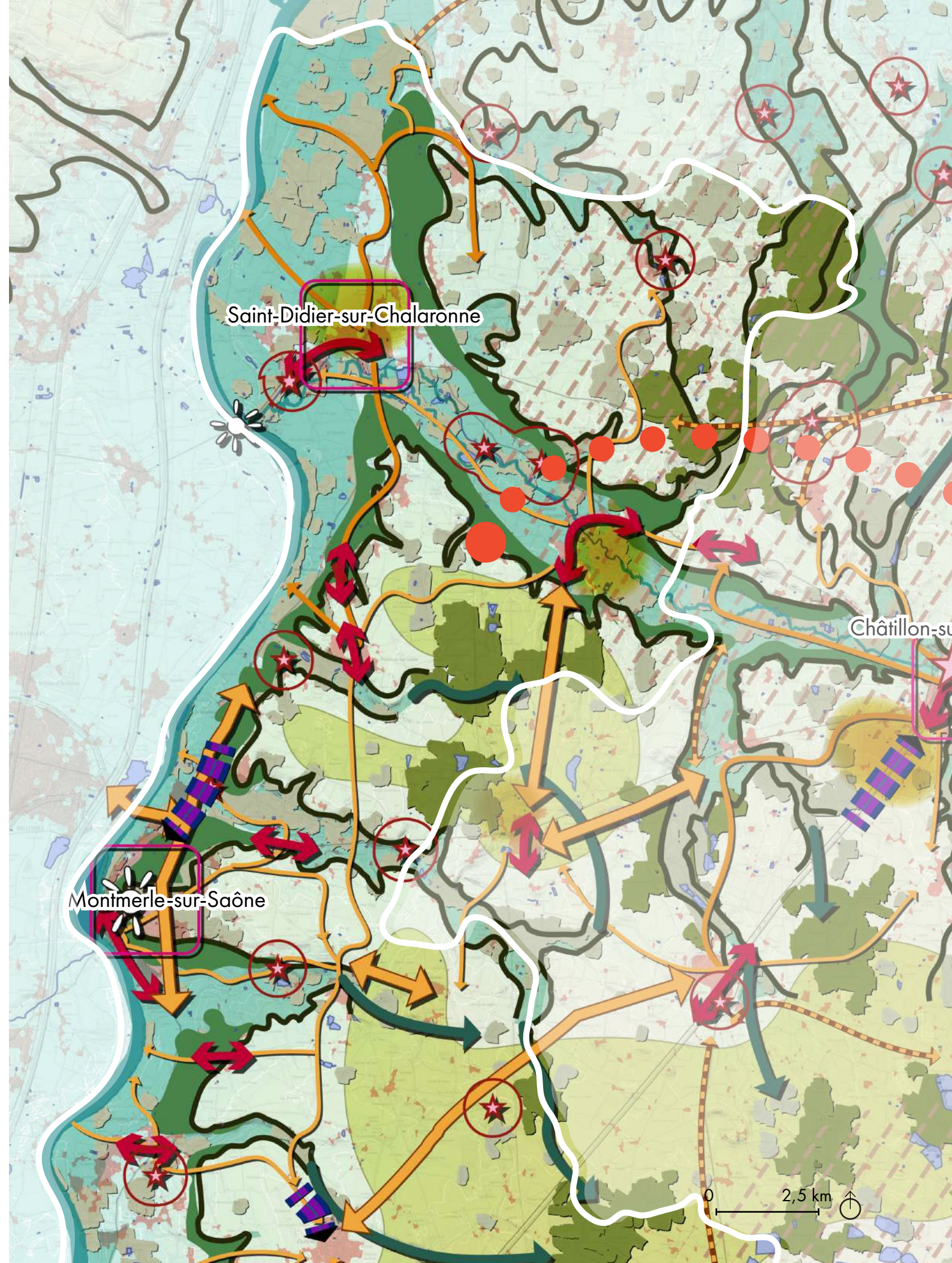
Pour mémoire (cf. doctrine de la Chambre d'Agriculture localisant les parcelles favorables)

3.4. Structurer la filière biomasse en favorisant une exploitation équilibrée des ressources

-  Gestion des haies existantes
-  Renforcement du bocage et valorisation en bois-énergie
-  Boisements pouvant être mobilisés par le renforcement de la gestion collective en forêt privée
-  Renforcer la gestion des coteaux en cours d'enrichissement

3.5. Expérimenter l'agrivoltaïsme de proximité en faveur de la reconstitution de ceintures vertes villageoises

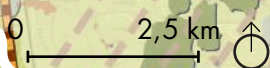
-  Expérimenter des projets agrivoltaïques associés aux cultures alimentaires de proximité dans les ceintures villageoises
-  Permettre le développement mesuré de projets agrivoltaïques consolidant l'élevage et les prairies

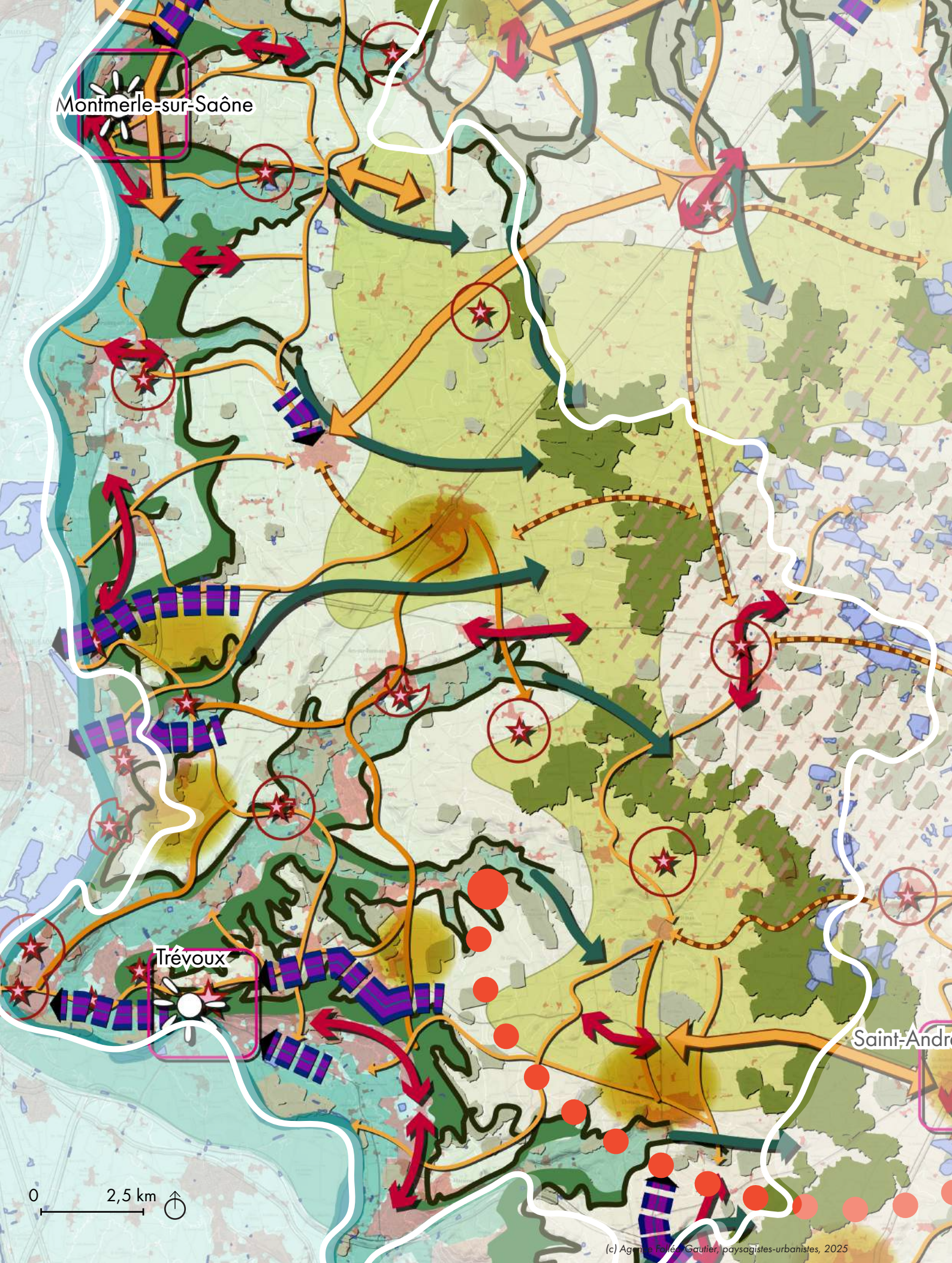


Saint-Didier-sur-Chalaronne

Châtillon-sur-Saône

Montmerle-sur-Saône

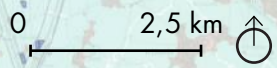




Montmerle-sur-Saône

Trévoux

Saint-André



(c) Agence Follé-Gautier, paysagistes-urbanistes, 2025

LES AUTRES SCÉNARIOS

débattus et sur la base dequels une feuille de route par SCoT a été élaborée

Pour chaque territoire SCOT, deux représentations contrastées ont d'abord été formalisées, pour servir de support de discussion pour la concertation :

- Représentation d'une transition frugale
- Représentation d'une transition technologique et productive

Une transition frugale ?

Cette représentation s'appuie sur des actions accrues de sobriété (axe1), pour limiter les consommations énergétiques, et préserver le cadre naturel et les paysages qui constituent le cadre de vie.

Elle implique une action renforcée sur l'évolution des modes de vie (limitation des déplacements motorisés, priorité à la rénovation et à la densification du bâti, développement de l'agriculture de proximité, de pratiques culturelles moins gourmandes en eau, et

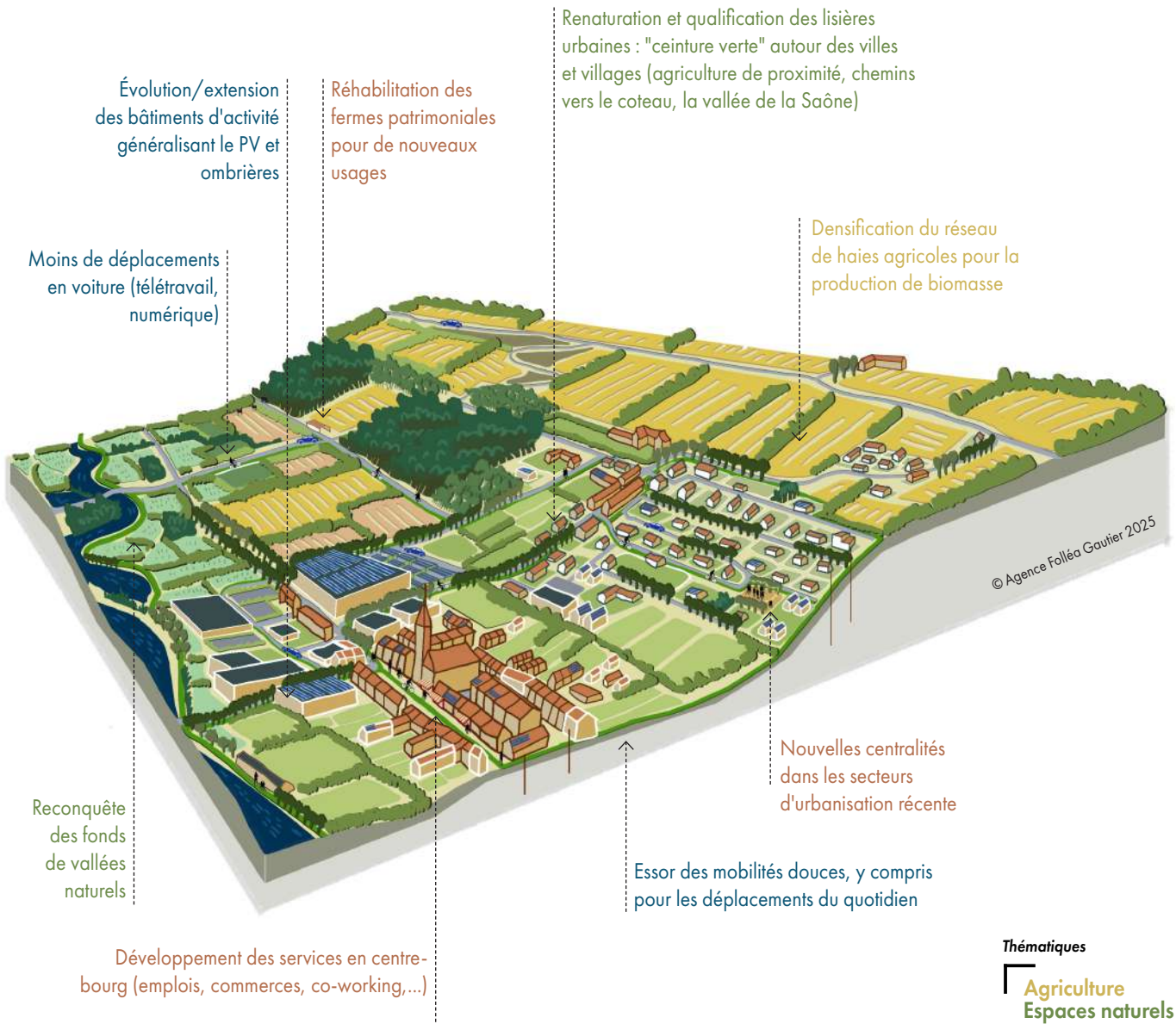
des circuits courts), s'accompagnant d'un renforcement de la vie locale (services dans les villages, promotion du télétravail, liaisons douces, développement des transports en commun, mise en valeur des espaces publics des centres, etc.). Il permet le développement de projets d'énergies renouvelables de petite envergure, offrant une plus-value au territoire et participant avant tout à la réparation des paysages.

Modes de calcul

▼ Consommation 2050

	Résidentiel	Tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE en 2050 (sur la base du scénario S2 de l'ADEME*)	- 44 % 184.8 GWh/an	- 44 % 55.5 GWh/an	- 74 % 171 GWh/an	- 43 % 39 GWh/an	- 62 % 11,8 GWh/an
TOTAL	462 GWh/an, soit une baisse de 59 % par rapport à 2016				

	Sobriété	Production ENR
Une transition frugale ?	↘↘↘	↗
	462 GWh/an	321 GWh/an
Equilibre énergétique	69 %	
PCAET 2050 (par rapport à 2016)	-46 % (610 GWh/an)	495 GWh/an



Thématiques

- Agriculture
- Espaces naturels
- Villes et villages
- Mobilités
- Autre

▼ Production 2050

PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE en 2050 en GWh (sur la base du potentiel des paysages évalué en diagnostic)

Pour mémoire : production d'ENR de 100 GWh/an en 2016

Une ou deux petites centrales PV au sol sur un terrain artificialisé ou une friche agricole au faible potentiel agronomique	1/6 potentiel = 8 ha de panneaux	= 10 GWh/an
Une mobilisation complète des surfaces de stationnement pour développer des ombrières photovoltaïques	2/3 du potentiel = 1,27 ha d'ombrières soit 500 places de stationnements couvertes	= 2,4 GWh/an
Incitation aux petits projets en toitures et équipement des zones d'activité	1/2 potentiel = 300 000 m ² de toitures équipées dont environ 21 000 maisons et 45 000 m ² d'activités	= 56,2 GWh/an
Développement de projets agrivoltaïques pour développer l'agriculture de proximité et requalifier les abords des villages	1/2 potentiel soit 26 ha	= 29,3 GWh/an
Développement de petites à moyennes unités de méthanisation de 3 à 12 GWh	3/4 du potentiel soit 3 unités moyennes de 120 Nm ³ /h	= 32,1 GWh/an
Développement du solaire thermique	1/2 potentiel PCAET = 25 000 m ²	= 15,5 GWh/an
Développement de la géothermie individuelle	1/4 des logements et 1/20 des bâtiments d'activités	= 65 GWh/an
Mobilisation du bois énergie par le renforcement de la filière bocage	1/2 potentiel soit 10,5 ha dont 156 km de haies	= 10,5 GWh/an
TOTAL	= 321 GWh/an dont 221 GWh/an supplémentaires soit une hausse de 321 % par rapport à 2016	

SYNTHÈSE

Effets sur les paysages

+ Effets positifs

- **Requalification du bâti ancien** des bourgs et des villages, **limitation des extensions urbaines**
- **Requalification des centres-bourgs** au bénéfice des piétons et modes actifs et du végétal (adaptation)
- Développement des **mobilités douces** entre villages, notamment en aménageant les petites routes de campagne
- Développement des **services dans les villages**, en faveur de la vie locale et de la **diminution des déplacements**
- Prélèvements de bois réduits pour la biomasse (favorables au stockage du carbone dans les espaces forestiers), **valorisation des résidus agricoles et de gestion des haies**.
- **Protection renforcée des milieux** humides et des prairies, pour leur rôle écologique et de stockage du carbone.
- Requalification et renaturation des **ceintures vertes villageoises**, alliant alimentation de proximité, agrivoltaïsme et trames douces
- **Installations énergétiques de taille modeste**, à l'échelle individuelle, des exploitations agricoles, etc.

! Points de vigilance

- Pas d'extensions urbaines au profit de la rénovation de l'existant
- **Mise en œuvre de la rénovation énergétique du bâti ancien complexe** (mobilisation du foncier) et peu financée
- Nécessite un **accompagnement technique** des projets urbains : création de logements en renouvellement, optimisation foncière, utilisation des matériaux bio-sourcés et notamment du pisé.
- **Investissements importants** sur le cadre de vie **pour des petites communes** : services de proximité, transports en commun, aménagement des espaces publics, etc.
- Orientation vers de **nouvelles pratiques culturelles à accompagner** pour limiter les effets de l'agriculture sur le climat et la ressource en eau : cultures sèches, élevage extensif préservant les prairies
- Nécessite un **recours accru aux acteurs locaux** (associations, communes, entreprises, agriculteurs) pour renforcer la vie locale (économie sociale et solidaire)
- Intégration de petites unités de production d'ENR dans les paysages agricoles : **risque de mitage à encadrer**
- Nécessite une **évolution des modes de vie importante**: moins de déplacement, changement de modes de transport, généralisation du télétravail, alimentation plus végétale

Une transition technologique et productive ?

Cette représentation vise à maximiser la production d'ENR, notamment électrique, pour limiter les besoins de réduction de la consommation énergétique. Les manières d'habiter, de se déplacer et de travailler se rapprochent beaucoup de celles d'aujourd'hui.

Cela implique une baisse réduite de l'usage des énergies fossiles, et nécessite en conséquence de renforcer la réparation des paysages et espaces naturels.

L'électrification des transports est renforcée. Elle implique également un investissement sur la rénovation énergétique de l'habitat, en recourant à des matériaux moins carbonés.

Ce scénario s'appuie sur le recours aux innovations technologiques, à la fois pour la production d'énergies (ENR de différentes sources, nucléaire) mais aussi pour la réparation des milieux.

Modes de calcul

▼ Consommation 2050

	Résidentiel	Tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE en 2050 (sur la base du scénario S3 de l'ADEME*)	- 27 % 249,7 GWh/an	- 27 % 74,2 GWh/an	- 61 % 222,7 GWh/an	- 36 % 38,4 GWh/an	- 46 % 14,4 GWh/an
TOTAL	600 GWh/an, soit une baisse de 47 % par rapport à 2016				

* Scénario S3 Technologies vertes ADEME

Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat, ADEME, 202, <https://transitions2050.ademe.fr/>

L'Ademe propose 4 scénarios nationaux permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'ADEME a souhaité soumettre au débat quatre chemins "types" cohérents qui présentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité

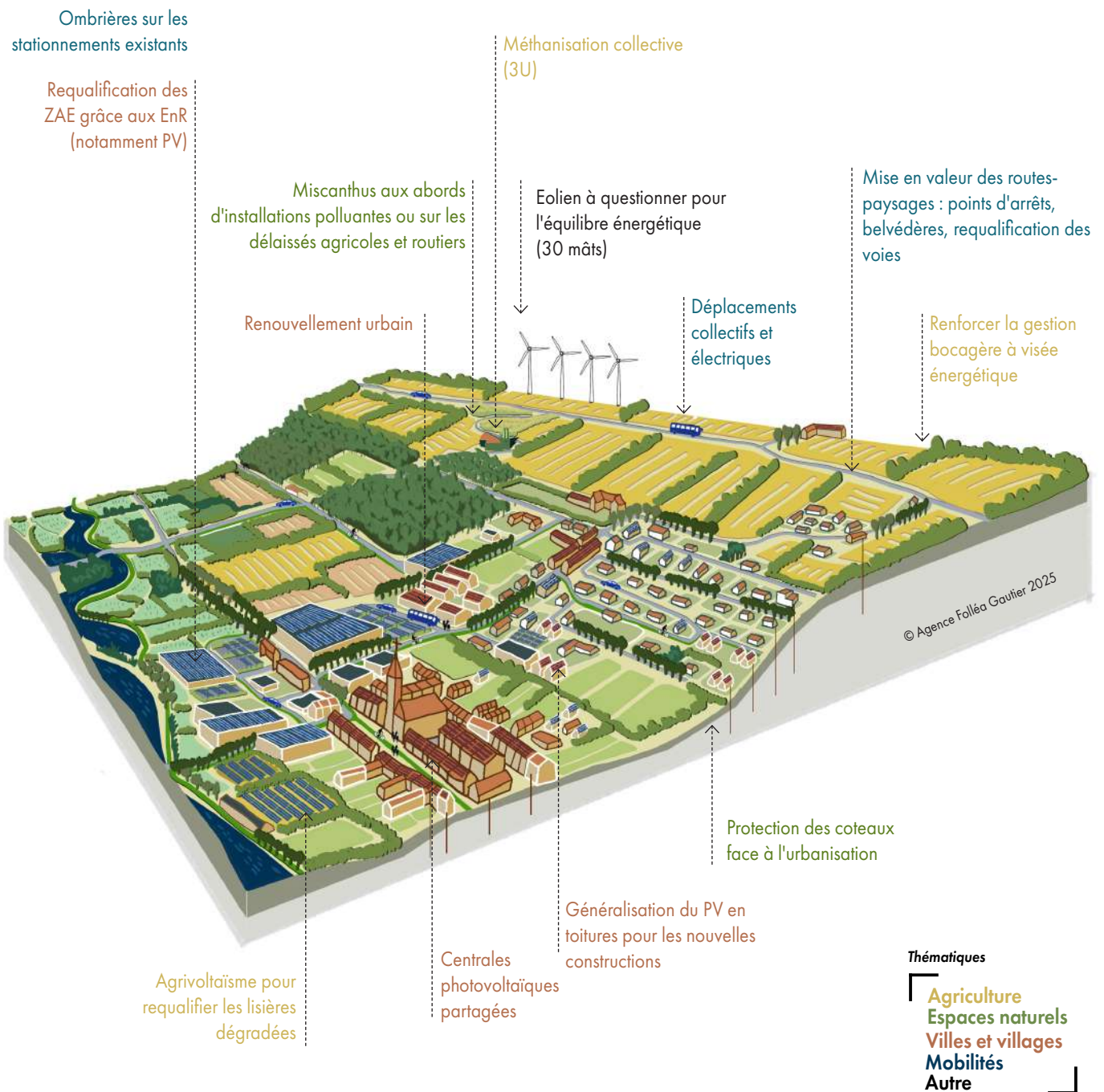
carbone en 2050.

Imagés pour la France métropolitaine, ils reposent sur les mêmes données macroéconomiques, démographiques et d'évolution climatique (+2,1 °C en 2100).

Cependant, ils empruntent des voies distinctes et correspondent à des choix de société différents. Le scénario 3 s'appuie sur une recherche d'efficacité énergétique plutôt que sur la sobriété, avec une part d'énergies renouvelables dans la consommation finale de 81 à 87 %.

ANNEXE 3/ Les autres scénarios débattus et sur la base desquels une feuille de route par SCoT a été élaborées

	Sobriété	Production ENR
Une transition technologique et productive ?	↘	↗↗↗
Equilibre énergétique	600 GWh/an	450 GWh/an
	75 %	
PCAET 2050 (par rapport à 2016)	-46 % (610 GWh/an)	495 GWh/an



▼ Production 2050

PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE en 2050 en GWh (sur la base du potentiel des paysages évalué en diagnostic)

Pour mémoire : production d'ENR de 70 GWh/an en 2016

Une utilisation du potentiel de terrains artificialisés ou de friches agricoles pour créer des centrales PV au sol	1 potentiel = 49,8 ha de panneaux	= 60,4 GWh/an
Une mobilisation massive des surfaces de stationnement pour développer des ombrières photovoltaïques	1 potentiel = 1,9 ha d'ombrières soit 760 places de stationnements couvertes)	= 3,56 GWh/an
Mobilisation des toitures pour le PV avec réhabilitation des ZAE existantes et projets collectifs citoyens	450 000 m ² de toitures équipées dont environ 30 000 maisons et 60 000 m ² d'activités)	= 84,3 GWh/an
Pas de projets agrivoltaïques en lisières urbaines, les projets ciblent plutôt la renaturation et le captage du CO ₂		
Développement d' unités de méthanisation collectives 6 à 15 GWh	1 potentiel = 3 unités de 15 GWh ou 200 Nm ³ /h	= 42,8 GWh/an
Développement du solaire thermique	potentiel PCAET = 75 000 m ²	= 31 GWh/an
Développement de la géothermie individuelle , incitation à l'équipement des bâtiments d'activités	1/8 des logements et 1/3 des bâtiments d'activités	= 56,8 GWh/an
Développement des chaufferies et réseaux bois collectifs	1/8000 habitants en bois collectif, 1/10 000 habitants en bois réseau	= 38,12 GWh/an
Mobilisation du bois énergie par le renforcement de la filière bocage, la plantation de haies et l'exploitation des boisements	2/3 potentiel soit 14 ha dont 208 km de haies	= 13,94 GWh/an
Développement des réseaux de chaleur biogaz	2/3 du potentiel de méthanisation soit 2 réseaux de chaleur	= 18,6 GWh/an
TOTAL	= 450 GWh/an dont 350 GWh/an supplémentaires soit une hausse de 450 % par rapport à 2016	

SYNTHÈSE

Effets sur les paysages

+ Effets positifs

- Requalification et modernisation du bâti, pour la rénovation énergétique et l'insertion architecturale et paysagère de toitures PV.
- Projets urbains intégrés dans le paysage, en renouvellement et en extension : place du végétal, liaisons douces, prise en compte des silhouettes villageoises
- Renaturation des ceintures vertes villageoises, au bénéfice des espaces naturels
- Requalification des entrées de villes et des ZAE à la faveur des projets de pv au sol, sur toitures et en ombrières
- Renforcement du bocage, par des plantations notamment dans la Dombes ouverte, favorables à la biodiversité et au stockage du carbone
- Développement des hangars agricoles photovoltaïques, offrant des revenus complémentaires aux agriculteurs

! Points de vigilance

- Gestion des effluents de la méthanisation (risque de pollution des sols et eaux) et des transports de matières à encadrer
- Encadrement du développement des zones d'activités intégrant des prescriptions architecturales, paysagères et énergétiques
- Risque de pression sur la ressource en bois et gestion écologique à assurer
- Développement des filières bois amont et aval à prévoir localement et accompagner : voies de desserte des boisements suffisantes, sites de stockage, de transformation
- Risques de conflits d'usage sur le partage des espaces forestiers et agricoles en exploitation et énergie
- Insertion paysagère des centrales PV au sol à encadrer
- Enjeu sur l'insertion architecturale et paysagère des toitures PV dans les villages patrimoniaux

La concertation en phase diagnostic

▼ Sondage photos - en ligne et en direct sur des lieux de rencontre des deux territoires

Campagnes bucoliques, paysages agricoles et naturels, étangs et rivières, centres urbains, zones artisanales, entrées de ville, implantation d'énergies renouvelables ... Les paysages, ce ne sont pas forcément des images de cartes postales : ce sont aussi les décors dans lesquels on vit au quotidien.

Aidez-nous à élaborer les stratégies paysagères et énergétiques des territoires de la Dombes et du Val de Saône – Dombes en partageant votre appréciation des paysages que vous arpentez chaque jour, et ce que vous imaginez pour leur avenir.

Dites-nous, pour chaque photo ci-après, ce qu'elle vous évoque, pourquoi vous l'aimez ou en quoi elle vous questionne.

Merci pour vos commentaires !



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Aspect villageois et vivant, perspective dégagée"
"Les lampadaires assortis"

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Il n'y a pas d'espace tampon naturel entre les bâtis et la route, ce qui provoque beaucoup de nuisances."
"Pas d'espace pour les vélos et trop peu d'espace pour les piétons. Il s'agit d'un centre de village et c'est aménagé comme une route départementale."
"Beaucoup de lampadaires, enseignes, panneaux solaires. Pas d'harmonie".

Les répondants relèvent un paysage urbanisé et vivant, avec une attention particulière aux panneaux solaires sur l'église, perçus comme une initiative moderne mais à modérer pour préserver l'esprit des lieux patrimoniaux. L'absence d'espace tampon entre les bâtis et la route est critiquée pour les nuisances sonores et le manque d'agrément. Certains apprécient la présence de commerces et de verdure, mais s'inquiètent de la densification et du manque d'harmonie architecturale.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

- "Le côté moderne avec l'ancien"
- "Panneaux solaires bien intégrés à l'aspect de la toiture, on ne les remarque pas au premier regard"
- "L'auto consommation de ce bâtiment pour la commune"
- "Une énergie maligne, on ne la voit pas du bas"

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

- "Cela dégrade l'esthétique du bâtiment. inadapté sur une église, ou autre bâtiment classé, ça irait très bien sur tous les autres bâtiments!"
- "Est-ce que les panneaux photovoltaïques ne peuvent pas être installés ailleurs ?"

Le décalage entre le patrimoine (église) et la modernité (panneaux solaires) est souvent souligné. Les avis sont partagés : certains y voient une initiative écologique positive, d'autres un manque de respect pour le patrimoine.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

- "On voit une séparation claire entre l'espace naturel et l'espace urbanisé grâce à la route."
- "Les arbres en bordure de route sont agréables à regarder."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

- "Le grillage peut donner un sentiment d'enfermement."
- "La zone commerciale est banale et peu accueillante."
- "C'est un paysage qu'on peut voir partout, sans originalité."

La séparation nette entre nature et urbanisation est notée, mais le grillage et la zone commerciale sont critiqués pour leur aspect banal et peu accueillant.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

- "Les plantations d'arbres dans les propriétés riveraines"
- "Le rue est ordonnée avec des trottoirs nets."
- "Rien d'intéressant, à part la poubelle de recyclage"

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

- "Les maisons à côté de la route doivent avoir beaucoup de nuisances sonores, et il manque de végétation."
- "Trop de fils électriques visibles."

Les maisons en bord de route sont critiquées pour leur exposition au bruit et leur manque de végétation. Les fils électriques et l'absence de passages piétons sécurisés aggravent cette perception négative, malgré une certaine praticité pour les habitants.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

- "C'est un espace naturel préservé, propice à la biodiversité."
- "Ombre, oxygène calme. La forêt semble préservée, les arbres n'ont pas été coupés."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

- "La route a l'air dangereuse pour la faune car elle passe en plein milieu d'un espace très naturel."
- "Les promeneurs subissent des nuisances sonores à cause des véhicules."
- "La route fragmente l'habitat naturel et menace la faune."

La végétation dense est appréciée, mais la route est perçue comme une menace pour la faune et une source de nuisances sonores. Les répondants soulignent le besoin de protéger cet espace naturel et d'améliorer la cohabitation entre route et nature.

- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Il y a beaucoup d'espace vert et c'est agréable à regarder."

"Une rénovation de qualité des bâtiments anciens."

"La visibilité du ciel, les abords de route, la sécurité, les panneaux solaires, la végétation."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Manque de diversité architecturale."

"Pas ou peu de trottoirs et peu d'arbres."

"Pas de trottoir visible, pas de marquage au sol, pas de piste cyclable : une route pour voitures uniquement."

Cette photo montre un quartier pavillonnaire avec des maisons individuelles bien entretenues, des panneaux solaires intégrés aux toits, et des jardins visibles depuis la rue. Les répondants apprécient l'aspect soigné des habitations, la présence de panneaux solaires, ainsi que certains éléments comme les portails esthétiques, le calme, et la sécurité piétonne (barrière, trottoir séparé).



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Le préau en toit végétal pour attendre le train."

"Une gare : il y a encore des trains pour des déplacements moins polluants." "L'architecture de la petite gare conservée."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"La place est triste, pas de cheminements piétons."

"Végétalisation quand même limitée, abri vert pomme qui tranche avec le reste." "Qu'il y en ait si peu dans nos campagnes."

Les répondants apprécient l'architecture historique du bâtiment, bien restauré, et la présence d'un toit végétalisé sur le préau, ainsi que les aménagements extérieurs comme les abris à vélos. Cependant, ils critiquent vivement le manque de végétation, le parking en béton, et l'absence de marquage au sol pour organiser les places. Certains suggèrent des améliorations, comme l'installation de panneaux solaires sur les toits ou une meilleure intégration des équipements modernes.



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"C'est un paysage avec un grand horizon, ce qui donne un effet de profondeur."

"Un beau paysage naturel sans construction. Les éoliennes s'intègrent très bien et sont belles."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Ce paysage magnifique est pollué visuellement et acoustiquement par des éoliennes."

"Est-ce vraiment efficace et rentable ? Est-ce que cela perturbe la faune, les oiseaux ?"

Les répondants apprécient la beauté du paysage, la vue dégagée sur les montagnes, et la présence d'une énergie verte, bien que certains soulignent que les éoliennes doivent rester discrètes et éloignées des zones habitées. Cependant, leur impact visuel et sonore est critiqué, avec des interrogations sur leur efficacité réelle, leur impact sur la faune, et leur intégration dans le paysage naturel. Certains regrettent aussi que ces installations dénaturent le paysage et s'interrogent sur leur rentabilité écologique.



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"C'est un signe de développement économique." "La diversité des couleurs et des façades, la trouée entre les bâtiments permettant de voir le clocher."

"La campagne aux portes du village." "Habitat collectif nécessaire, pas trop haut."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Ils sont trop imposants et défigurent le paysage." "La très mauvaise intégration des bâtiments de par leur architecture austère, dénués de toute typicité locale." "Manque de végétation."

Les répondants apprécient la proximité des habitants avec la nature, la taille humaine des bâtiments, et leur intégration discrète dans le paysage. Cependant, ils critiquent le manque de végétation et de haies, ainsi que l'architecture austère des immeubles, jugée peu adaptée au cadre rural. Certains s'interrogent aussi sur la cohérence architecturale avec les bâtiments historiques locaux et sur l'impact de l'urbanisation sur la qualité de vie et l'identité des villages.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Les champs ouverts offrent une vue dégagée et reposante."
 "Route de campagne avec les montagnes à l'horizon."
 "Une route bucolique qui semble bien entretenue."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Les fils électriques, les fossés près des bords de la route"
 "Seules les voitures/moto peuvent se déplacer sur cet axe."

Les répondants apprécient la tranquillité du paysage, la propreté de la route, et la diversité des cultures visibles. Cependant, ils critiquent la présence des fils électriques et des poteaux, jugés inesthétiques, ainsi que l'absence d'aménagements pour les cyclistes et piétons. Certains soulignent aussi le manque de haies et d'arbres en bordure de route, et s'interrogent sur la sécurité des fossés profonds et l'absence de signalisation..



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"L'utilisation des toits de bâtiments agricoles pour produire de l'énergie localement." "Champ, silos et panneaux solaires utiles au paysan."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Il faudrait des constructions plus en harmonie avec le cadre naturel."
 "Pourquoi ne pas végétaliser les abords, comme pour une zone d'activité ?" "Les silos ne sont pas très beaux mais utiles et nécessaires."

L'agriculture, les énergies renouvelables (panneaux solaires, méthanisation), et les infrastructures bien entretenues sont appréciées pour leur utilité économique et leur contribution à la transition énergétique. Les bâtiments modernes sont perçus comme trop imposants et peu adaptés au cadre rural, avec un besoin de meilleure intégration architecturale.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Maison en pisé, c'est local et c'est un matériau durable."
 "Harmonie du cheval avec son environnement !"

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Manque d'entretien (toiture)."
 "Poteau incendie non protégé, non mis en valeur, peut être dangereux en bord de route si pas signalé suffisamment."

Les répondants apprécient l'harmonie entre le bâti ancien et la nature, saluant la préservation du patrimoine architectural et l'atmosphère paisible du lieu. Cependant, certains pointent le manque d'entretien des bâtiments, l'absence de haies et de végétation supplémentaire, ainsi que des interrogations sur la sécurité et la pertinence de la borne à incendie, jugée mal placée ou peu protégée. L'absence d'aménagements pour les piétons et cyclistes est également mentionnée.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Symbiose d'un élevage avec production d'énergie solaire."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Les panneaux solaires sont vraiment trop visibles. On sent qu'il s'agit d'une implantation rentable et au diable l'esthétique et le respect des paysages." "Pourquoi pas de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles ?" "Le manque d'arbres et de haies sauvages sur l'exploitation."

Les répondants apprécient l'autonomie énergétique de l'exploitation, tout en soulignant la présence des animaux dans leur environnement naturel. Cependant, l'impact visuel des panneaux solaires, jugés trop visibles et peu esthétiques, est largement critiqué. Certains regrettent aussi le manque d'arbres et de haies, qui pourrait améliorer le bien-être des animaux et l'intégration paysagère. Des questions sont soulevées sur leur emplacement, suggérant qu'ils auraient pu être installés sur les toits des bâtiments pour une meilleure harmonie.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"La belle tour médiévale, village paisible."
 "Voie principale village rural. Commerces de proximité."
 "Trottoir large." "Réseau électrique enterré."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Trop bétonné, manque d'arbre, de verdure de vie et de joie."
 "La place occupée par la route et les voitures"

Les répondants apprécient la cohérence architecturale, la présence de la tour médiévale, et la facilité de stationnement. Cependant, le manque criant de végétation, la place excessive accordée aux voitures, et l'absence d'aménagements pour les piétons et cyclistes, sont vivement critiqués. Certains regrettent aussi l'absence de marquage au sol et de décorations végétales, qui rendraient le cadre plus accueillant et vivant.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Beaucoup de bâtiments industriels, mais ils ne sont pas haut, ni trop grands ou démesurés"
 "L'effort de coordination des couleurs"

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Il faudrait davantage d'arbres pour camoufler les espaces industriels."
 "Zone d'activité grande avec peu de végétation !"
 "Encore une zone d'activités sans piste cyclable ?
 Il manque des haies et des arbres."

La couleur verte des bâtiments est perçue positivement, mais les zones industrielles sont jugées trop visibles et nécessiteraient plus d'arbres pour une meilleure intégration



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Présence d'arbres en bordure des champs."
 "Réseaux électriques indispensables à la vie moderne."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Ces structures et ces fils polluent visuellement cet espace rural."
 "Lignes à haute tension devraient être cachées."
 "Les cigognes viennent, chassent, s'électrocutent."
 "C'est moche mais comment faire autrement ?"

Les répondants reconnaissent la nécessité de ces réseaux pour l'alimentation en électricité, mais critiquent leur impact visuel et sonore, ainsi que leur intégration dans le paysage et le risque pour la faune. Certains soulignent la présence de végétation qui atténue partiellement l'effet rigide des pylônes, tout en regrettant que ces lignes ne soient pas enterrées pour préserver la beauté naturelle des lieux.



• **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"C'est un espace qui a l'air très calme et agréable."
 "Bel aménagement en bord de Saône."
 "La présence de l'eau est un atout majeur pour le paysage."

• **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Manque de bancs, mobilier pour s'apaiser."
 "Je me demande si le passage en terre est uniquement à destination des piétons ou s'il est aussi emprunté par des voitures."

La présence de l'eau et des arbres est très appréciée, mais le manque de bancs et les difficultés d'accès sont souvent mentionnés. Les répondants demandent des aménagements pour rendre le lieu plus accessible et confortable, comme des bancs, des espaces pique-nique, ou des accès directs à la Saône. Des questions sont également soulevées sur la durabilité de ce cadre naturel et sur la fréquentation croissante qui pourrait menacer sa tranquillité.



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"C'est un paysage qui est très agréable visuellement, et avec un grand horizon."
 "Les champs ouverts offrent une vue dégagée et reposante."
 "Le paysage agricole est typique de la région." "Les cultures sont bien entretenues et soignées."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Qu'est-ce que vient faire ce bâti, qui est perdu au loin, au centre de ce paysage ?" "Le paysage est monotone, il manque de diversité."
 "La culture intensive qui a fait disparaître les arbres et les haies sauvages." "Il faudrait replanter des haies pour structurer le paysage."
 "Les haies ont disparu, ce qui appauvrit la biodiversité."

Les répondants apprécient la beauté des couleurs, la diversité des cultures, et le calme qui se dégage de ce paysage rural. Cependant, ils critiquent vivement le manque de haies et d'arbres, qui donne une impression de monotonie et de paysage désertifié, tout en soulignant les conséquences négatives de l'agriculture intensive sur la biodiversité et la qualité des sols. Certains évoquent aussi la présence isolée d'un bâtiment agricole qui rompt l'harmonie du paysage.



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"La silhouette du village préservée, dans un cocon de verdure, clocher qui dépasse."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"Combien de temps ça va rester tranquille ? J'ai peur que la frénésie de la construction immobilière s'accélère."
 "Les façades blanches, les constructions récentes qui montent de façon anarchique vers le haut du coteau et dominent le village."

Cette photo présente un village paisible et bien intégré dans un écrin de verdure, où la végétation dense et les arbres entourent les habitations, créant une ambiance harmonieuse et préservée. Les répondants apprécient la silhouette du village, le clocher qui se détache au milieu des arbres, et la quiétude qui s'en dégage. Cependant, certains s'inquiètent de la pression immobilière et des constructions récentes qui pourraient menacer cet équilibre, tout en soulignant l'importance de préserver les services locaux et le caractère traditionnel du village.



- **Pourquoi j'aime cette photo ?**

"Des maisons avec vue dégagée."
 "La campagne qui reste."

- **Pourquoi cette photo me questionne ?**

"C'est très moche. Architecture de ville style maisons ouvrières perdues dans la campagne sans industries !"
 "On mange de la terre... Aucune insertion paysagère."
 "Ça fait un peu village playmobil. Pas de haie/arbres entre les champs et la fin de la ville."
 "Peu de cohérence avec l'architecture de la région."

L'absence de végétation et de haies est frappante, tout comme le manque de diversité architecturale et d'intégration paysagère. Les répondants soulignent à la fois la tranquillité du cadre rural et les limites d'un urbanisme peu adapté à son environnement.

▼ Ballades pasyagères dans les deux territoires SCOT

- Le 17 juin à 18 h à la tour des Minimes à Montmerle-sur-Saône
- Le 26 juin à 18h à la tour du Plantay



« Il y a une dénaturation de l'aspect du pavillonnaire qui est plus fermé sur lui-même, caché derrière des murs ou des haies ».

« Trop de minéralisation dans les aménagements, les lotissements ».

« Le paysage ce sont des émotions, valeurs qui offrent de la qualité de vie ».

« Les paysages évoluent avec la société, ils ne sont pas figés ».

« On aime la nature mais on a laissé de côté nos sens ».

« Comme on devient résilient on s'habitue au laid ».

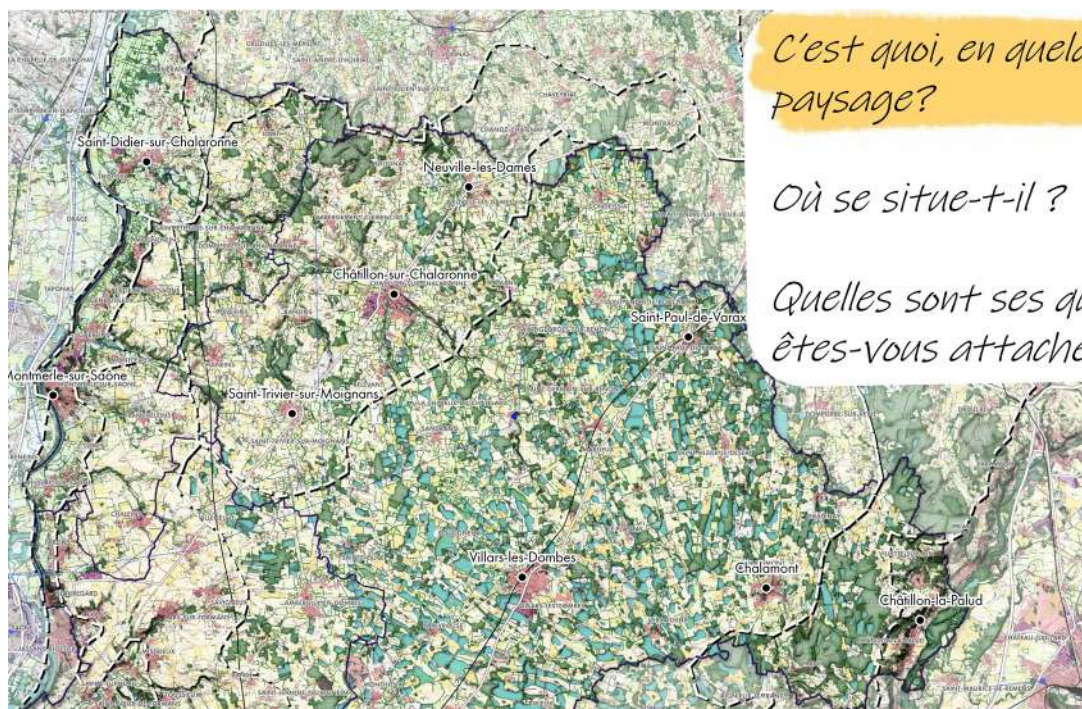
« Il n'y a pas de gestion durable et concertée de la forêt privée ».

« Le paysage c'est tout de même notre bien commun ».

« On est tous des acteurs du paysage ».

La concertation en phase stratégique

▼ Webinaire - Energies renouvelables et paysages



C'est quoi, en quelques mots, votre paysage?

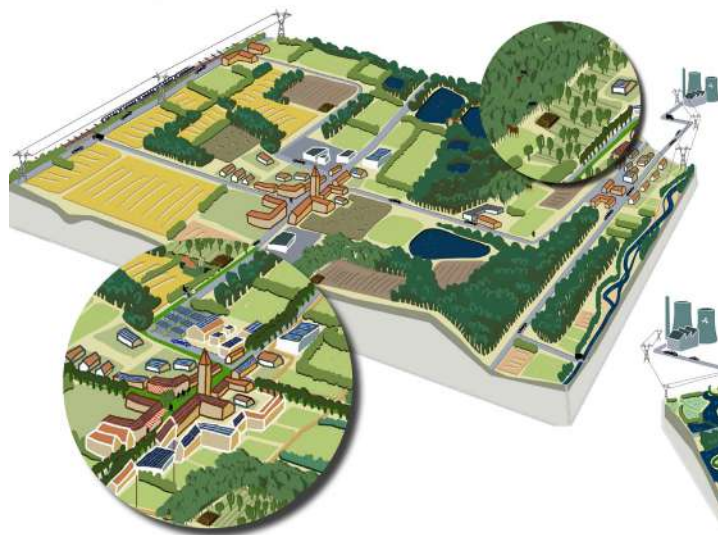
Où se situe-t-il ?

Quelles sont ses qualités? A quoi êtes-vous attachés ?

réponses
sur le Tchat

- « Un village ancien et historique en bord de Saône a faire évoluer sans casser. »
- "Un paysage très rural, de moins en moins agricole mais avec beaucoup de pâtures".
- " Une plaine céréalière sans aucun intérêt écologique et environnemental. Heureusement, la Saône est là ! "
"Dans la Dombes, des paysages encore nature, de la faune et de la flore locale. Nos spécificités dombistes avec son économie autour des étangs. Une agriculture encore présente."
- "En Val-de-Saône - Dombes, pas beaucoup de jolis villages. Des Zones artisanales de plus en plus présentes"
- "Des matériaux de construction spécifiques qui donnent un visage particulier à nos villages (carrons, pisé)"

Qu'est-ce qui transforme vos paysages?



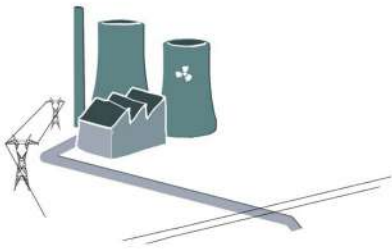
Qu'est-ce qui vous inquiète ?
Qu'est-ce qui vous satisfait ?



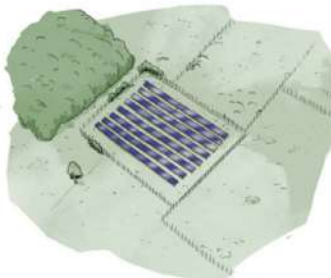
Quelles sont les évolutions de cadre de vie que vous souhaiteriez pour demain ?

- " La pression foncière par rapport à l'agglomération lyonnaise : Je souhaiterai une bonne intégration du développement économique tout en conservant l'esprit de nos paysages"
- "J'ai des inquiétudes vis à vis de la démographie agricole et le retard de développement des ENR".
- "J'observe de l'étalement urbain dans les communes de Dombes".
- " Des villages qui deviennent des dortoirs, la perte de petits commerces qui ont du mal à survivre dans les petits villages".
- Une inquiétude par rapport aux impacts des éoliennes dans le paysage; problèmes d'aspect visuel important."
- " Une densification forte de l'urbanisation qui fait perdre une qualité de vie et défigure un peu nos villages avec des constructions qui perdent en qualité pour privilégier la densité"
- En VSD, Une pression foncière qui abîme les abords des communes et vide des centres. Un point positif : petit à petit, les voies de mobilité douce se créent."
- "Le recul de l'agriculture au détriment de la biodiversité".
- "Un prix du foncier tel qu'il incite à transformer commerces et tout ce qui est construit en logements, qui incite à diviser à outrance. Et ceci souvent sans prendre garde à la qualité architecturale et à l'intégration dans le paysage et bâti existants."
- "L'impact du réchauffement climatique sur la transformation de nos paysages, les modes d'urbanisation, ...".

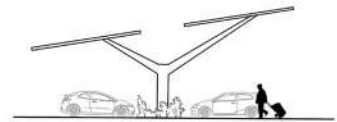
*A quelles conditions développer ces énergies ?
Comment peuvent-elles aider à réparer les effets négatifs du pétrole ?*



Le nucléaire ?



Les centrales solaires



Les ombrières



Les éoliennes ?



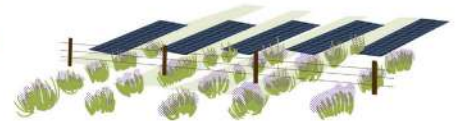
La biomasse



Les panneaux PV en toiture



La méthanisation



L'agrivoltaïsme

- " Est-ce que le sur-développement des panneaux solaires n'abîme pas nos paysages au moins autant que des éoliennes ?"
- " Pour le nucléaire, il y a un enjeu sur la pollution de l'eau. Ex: pollution du Rhône par les centrales."
- "Il ne faut fermer aucune porte pour les énergies, toutes sont à utiliser dans un mix énergétique".
- "Les centrales solaires seraient à développer uniquement sur les sites pollués ou anciennes décharge, les friches agricoles, mais pas sur les terrains agricoles pouvant être cultivés".
- "Les centrales solaires, même cachées, ne doivent pas prendre la place de notre alimentation!"
- " Couvrons déjà les toits, parking, sols non exploitables avant d'ouvrir ailleurs!"
- "Les dispositifs de petite échelle, à taille humaine et gérable localement, sont plus adaptés".
- "Si tous les parkings étaient équipés, si les bâtiments industriels ou agricoles étaient équipés, ce serait déjà bien!"
- "La course à l'installation de photovoltaïque devrait être pensée plus largement, il ne faudrait pas construire de bâtiments à prétexte agricole pour en faire."
- "L'agrivoltaïsme sur des serres maraîchères est intéressant. On a besoin de maraîchage!"
- "Les méthaniseurs sont intéressants, sauf si on doit cultiver en plus pour les nourrir. Attention aux ressources !".
- "C'est mieux si les méthaniseurs sont gérés par les agriculteurs".
- "Les replantation de haies pour faire de la biomasse, c'est bien mais avec un plan de gestion".
- Il faudrait développer une filière biomasse sur le territoire".

Maîtres d'ouvrages :

Communauté de communes de la Dombes
100, avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 28 36 12 12

Syndicat mixte Val de Saône-Dombes
166, route de Francheleins
01090 Montceaux
04 74 06 46 26

avec l'appui du CAUE de l'Ain :
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

Maîtres d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

TRANS-FAIRE

Bureau d'études en environnement
3 passage Boutet
94110 Arcueil
01 45 36 15 00
contact@trans-faire.net

Janvier 2026